



BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI



2019

RAPPORT DE  
STABILITE FINANCIERE

EXERCICE 2016 - NUMERO 2

# TABLE DES MATIERES

LISTE DES ENCADRÉS .....	iv
LISTE DES TABLEAUX .....	v
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vi
LISTE DES ACRONYMES .....	vii
PREFACE .....	ix
RESUME .....	x

## CHAPITRE 1: EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES MONDIALES, RÉGIONALES ET NATIONALES .....

1.1.Evolutions internationales et régionales.....	3
1.1.1. Environnement international .....	3
1.1.2. Environnement régional .....	3
1.1.3. Défis pour la Stabilité Financière du Burundi découlant des évolutions mondiales .....	5
1.2.Contexte économique interne .....	8
1.2.1. Evolutions macroéconomiques internes .....	8
1.2.1.1. Croissance économique .....	8
1.2.1.2. Inflation et taux d'intérêts .....	11
1.2.1.3 Finances Publiques .....	11
1.2.2. La situation des ménages et des entreprises .....	14

## CHAPITRE 2 : SYSTEME FINANCIER .....

2.1. Structure du système financier .....	19
2.2. Secteur bancaire .....	20
2.2.1. Structure du secteur bancaire .....	21
2.2.2. Adéquation des fonds propres .....	22
2.2.3. Qualité du portefeuille de crédit .....	23
2.2.4. Liquidité .....	25
2.2.5. Risque de marché .....	26
2.2.6. Rentabilité du secteur bancaire .....	26
2.2.7. Tests de résistance .....	28
2.3. Secteur de la microfinance .....	29
2.3.1 Structure du secteur.....	29
2.3.2. Ressources .....	30
2.3.3. Les emplois .....	30
2.3.4. Qualité du portefeuille .....	31
2.3.5. Adéquation des fonds propres .....	31
2.3.6. Liquidité du secteur .....	31
2.3.7. Rentabilité du secteur .....	31

2.3.8. Risque opérationnel .....	32
2.3.9. Exposition envers le secteur bancaire.....	32
2.4. Secteur des Assurances .....	32
<b>CHAPITRE 3 : MARCHÉ MONÉTAIRE ET INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ .....</b>	<b>35</b>
3.1. Marché monétaire .....	37
3.2. Infrastructure de marché: Système de paiement et de règlement .....	41
3.3. Moyens de paiement .....	43
<b>CHAPITRE 4: CADRE DE POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE .....</b>	<b>45</b>
4.1. Politique macroprudentielle et les autres politiques .....	47
4.2. Cadre institutionnel de la Stabilité Financière .....	48
4.3. Mesures prudentielles adoptées .....	48
4.4. Cadre de régulation et de supervision bancaire .....	49
4.4.1. Circulaire relative à la matrice des sanctions .....	49
4.4.2. Des mesures spécifiques prises par la BRB .....	49
4.5. Régulation de la microfinance, des bureaux de change et des établissements de paiement et transfert .....	50
4.5.1. Institutions de la microfinance.....	50
4.5.2. Etablissements de paiement et de transfert .....	50
4.5.3. Bureaux de change.....	50
4.6. Régulation des assurances .....	50
4.6.1 Règlement sur la gouvernance des compagnies d'assurance.....	51
4.6.2. Règlement portant la mise en place d'une coassurance au Burundi .....	51
<b>PERSPECTIVES .....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>53</b>

## LISTE DES ENCADRÉS

Encadré I: Les catastrophes naturelles en Afrique subsaharienne en général et au Burundi en particulier .....	4
Encadré II: Impacts des chocs exogènes sur la stabilité financière .....	9

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Risques sur la stabilité financière .....	xi
Tableau 2: Réserves (mois d'importations de biens et de services) .....	6
Tableau 3: Croissance économiques des principaux partenaires .....	8
Tableau 4: Importations des biens et services en pourcentage du PIB. ....	8
Tableau 5: Croissance dans les pays de la CEA .....	9
Tableau 6: Taux d'inflation et taux d'intérêts .....	11
Tableau 7: Déficit budgétaire dans les pays de la CEA 2016. ....	12
Tableau 8: Dette Publique dans les pays de la CEA 2016. ....	12
Tableau 9: Titres du Trésor et créances sur le secteur privé dans le total actif des banques .....	13
Tableau 10: Evolution des prêts non performants par secteur .....	13
Tableau 11: Dette des entreprises et des ménages en pourcentage du PIB .....	14
Tableau 12: Endettement net des ménages et des entreprises en MBIF .....	15
Tableau 13: Endettement des entreprises par rapport aux fonds propres .....	15
Tableau 14: Prêt non performants de la sous régions .....	20
Tableau 15: Evolution du ratio de liquidité des banques .....	25
Tableau 16: emplois des IMFs. ....	31
Tableau 17: Qualité du portefeuille .....	31
Tableau 18: Evolution du taux de pénétration .....	32
Tableau 19: Evolution des provisions techniques .....	33

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution du cours du café et du thé sur le marché international	6
Graphique 2 : Evolution de la position de change nette des banques	7
Graphique 3 : Structure du système financier (Actif/PIB)	20
Graphique 4: Structure des emplois des banques (Milliards de BIF)	21
Graphique 5: Evolution de la structure des ressources des banques (Milliards de BIF)	22
Graphique 6: Evolution des fonds propres	22
Graphique 7: Composition des fonds propres(MBIF)	23
Graphique 8: Evolution des prêts non performants	24
Graphique 9: Structure des créances impayées.	24
Graphique 10: Evolution du taux de provisionnement	25
Graphique 11: Evolution du ratio crédits/dépôts	26
Graphique 12: Structure du produit net bancaire en pourcentage	27
Graphique 13: Evolution des frais généraux et du coefficient d'exploitation	27
Graphique 14 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des Banques	28
Graphique 15 : Répartition des ressources des IMF en 2015 et 2016	30
Graphique 16: Evolution des primes par types d'assurances	33
Graphique 17: Evolution des provisions techniques	34
Graphique 18: Opérations sur le marché monétaire interbancaire	37
Graphique 19: Refinancement auprès de la BRB	38
Graphique 20: Part du collatéral dans les refinancements	38
Graphique 21: Taux du marché monétaire	39
Graphique 22: Taux moyen débiteur et créditeur	39
Graphique 23: Evolution de l'encours des titres de dettes	40
Graphique 24: Opérations de la chambre de compensation	41
Graphique 25: Coefficient d'écoulement des liquidités	42
Graphique 26: Evolution des avoirs des titres	43
Graphique 27: Evolution des billets en circulation	43

## LISTE DES ACRONYMES

ABEF	: Association des Banques et Etablissements Financiers
ACH	: Automated Clearing House
AFI	: Alliance for Financial Inclusion
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ARFIC	: Autorité de Régulation de la filière Café du Burundi
ASSUR	: Association des Assurances du Burundi
ATS	: Automated Transfer System
BCE	: Banque Centrale Européenne
BIF	: Franc Burundi
BIS	: Bank for International Settlements
BRB	: Banque de la République du Burundi
CEA	: Communauté Est Africaine
CBCB	: Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire
CNSF	: Comité National de Stabilité Financière
CSD	: Central Securities Depository
CSF	: Conseil de Stabilité Financière
CISF	: Comité Interne de Stabilité Financière
CTST	: Comité Technique de Stabilité Financière
DTI	: Debt-to-Income
EAC	: East African Community
EF	: Etablissements financiers
EMF	: Etablissement de Microfinance
Etc.	: Et cetera
FMI	: Fonds Monétaire International
GAB	: Guichet automatique de billets
IDE	: investissements directs étrangers
IF	: Institution Financière
IFRS	: International Financial Reporting Standards
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
Kg	: kilogramme
LCR	: Liquidity Coverage Ratio
LTI	: Loan-to-Income
LTV	: Loan-to-value
MBIF	: Millions de francs Burundi
Mrds	: Milliards
N°	: Numéro
NSFR	: Net Stable Funding Ratio
OBR	: Office Burundais des Recettes



PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit Net Bancaire
PNP	: Prêts Non Performants
RIM	: Réseau des Institutions de Microfinance
ROA	: Return of Assets
ROE	: Return on Equity
RTGS	: Real Time Gross Settlement
SBR	: Supervision basée sur les risques
SCEP	: Service en Charge des Entreprises Publiques
SNIF	: Stratégie Nationale d’Inclusion Financière
Trim	: Trimestre
USD	: Dollar Américain

## MISSIONS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

1. Définir et mettre en oeuvre la politique monétaire ;
2. Définir et mettre en oeuvre le régime de change ;
3. Détenir et gérer les réserves officielles de change ;
4. Réglementer et superviser les banques, les établissements financiers et les institutions de microfinance ;
5. Emettre les billets de banque et les pièces de monnaie ;
6. Promouvoir un système financier stable et solide ;
7. Promouvoir un système de paiement national fiable, efficient et solide ;
8. Agir en qualité de Caissier de l'Etat ;
9. Réaliser toute autre tâche prévue par les statuts qui la régissent ;
10. Réaliser toute tâche que toute autre loi confierait à la Banque, sous réserve de sa compatibilité avec son autonomie.

## VISION

La BRB, une Banque Centrale moderne dotée de compétences techniques capables d'impulser l'innovation et d'assurer la stabilité du système financier pour un développement durable de l'économie burundaise.





A la suite de la crise financière internationale de 2007, les pouvoirs publics se sont convenus sur un cadre de régulation et de supervision adéquat pour préserver la stabilité financière. La stabilité financière est définie comme « **la capacité des intermédiaires financiers, des marchés et des infrastructures de marché qui le composent à résister aux chocs sans perturbation majeure de l'intermédiation financière et à assurer ainsi l'allocation de l'épargne vers les investissements profitables sans défaillances graves** » (BCE, 2007)<sup>1</sup>.

C'est dans ce cadre de préserver la stabilité financière que se sont développées les politiques macroprudentielles ayant pour objet d'appréhender et d'empêcher l'émergence des risques systémiques susceptibles d'apparaître au sein du système financier. Le risque systémique se définit comme le risque que la fourniture de produits et services financiers soit entravée à un point tel que la croissance économique et le bien-être pourraient s'en trouver considérablement affectés (ECB, 2017)<sup>2</sup>.

Comme pour toute période de crise, l'apparition de risques systémiques dans le système financier toucherait les agents économiques comme les ménages et les entreprises, en entravant l'accès au crédit et la consommation, conduisant à une baisse de l'investissement et de la croissance. Des évolutions pareilles conduisent inéluctablement à une hausse du chômage et à une baisse du pouvoir d'achat.

Alors que la crise financière de 2007 n'a pas directement touché la plupart des pays africains, du fait de leur faible intégration dans les marchés financiers mondiaux, cet état de fait s'inverse depuis quelques années suite à l'évolution du secteur financier. Cette évolution est marquée par trois aspects spécifiques à savoir l'importance croissante des marchés financiers, l'innovation financière et le processus de renforcement de l'intégration des différents systèmes financiers nationaux.

A l'image de cette évolution en Afrique, le système financier Burundais s'élargit de plus en plus avec l'entrée de nouveaux acteurs, notamment avec la venue des banques et compagnies d'assurance régionales et l'introduction de nouveaux produits basés sur les nouvelles technologies de l'information. Toutes ces évolutions exposent le Burundi à des risques pouvant impacter le système financier qu'il faut cerner par un cadre de régulation et de supervision approprié. Ainsi, une évaluation et un suivi permanent de la résilience de l'ensemble du système financier burundais sont nécessaires, avec un rôle clé attribué à la Banque Centrale en tant qu'autorité monétaire et régulateur du secteur bancaire et de la microfinance.

La première édition du rapport de stabilité financière publiée en 2016, a permis un partage entre l'autorité monétaire, les autres acteurs de la politique économique et le secteur privé sur le diagnostic d'éventuelles fragilités et les moyens de prévention des crises, en vue de préserver la stabilité financière nécessaire à la poursuite du développement économique. La deuxième édition capitalise sur ces acquis pour poursuivre la mise en œuvre d'une politique macroprudentielle adaptée, capable de soutenir le développement du secteur financier en tant que partie intégrante de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Jean CIZA

Gouverneur

<sup>1</sup> BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (2007), Rapport sur la stabilité financière, Frankfort, Décembre

<sup>2</sup> EUROPEAN CENTRAL BANK (2017), Financial Stability Review, May, Frankfort.

Le secteur financier burundais est resté résilient en 2016, malgré la persistance des risques macroéconomiques hérités de la situation de 2015. Ces risques sont notamment l'aggravation du déficit budgétaire, la dépréciation de la monnaie nationale, la baisse de la production du café et du thé, la faible croissance économique mondiale et nationale et d'autres risques entraînant la détérioration du portefeuille crédit du secteur bancaire.










Les résultats des tests de résistance faits sur le secteur bancaire ont montré que globalement le secteur bancaire burundais a affiché une bonne santé financière au regard des ratios de liquidité, de rentabilité et de l'adéquation des fonds propres. Néanmoins, le test de résistance conduit individuellement par banque a révélé certaines vulnérabilités, suite à la détérioration de la qualité du portefeuille et du ratio de liquidité et de l'adéquation des fonds propres qui passeraient en dessous des minima réglementaires en cas de choc. Pour les banques qui n'ont pas réussi aux tests de résistance, les mesures visant à renforcer la couverture des risques, notamment l'augmentation des fonds propres et la constitution de provisions suffisantes s'avèrent nécessaires pour améliorer leur niveau de solvabilité et de liquidité.

La Banque Centrale a introduit dans la réglementation le volant de conservation des fonds propres, le volant contra-cyclique ainsi que le ratio de levier. Au niveau du cadre institutionnel, la Banque Centrale a poursuivi le processus de révision de la loi bancaire qui a été promulgué en août 2017. Elle a aussi mis en place un Comité Technique de Stabilité Financière (CTSF) et un Comité Interne de Stabilité Financière (CISF). La Banque Centrale a continué la sensibilisation des parties prenantes en vue de la création du Comité National de Stabilité Financière (CNSF) et de la signature d'un mémorandum de coopération entre les différents régulateurs du système financier.

Pour l'année 2017, les perspectives montrent que la stabilité du secteur financier va s'améliorer en liaison avec la reprise économique amorcée bien que restant nuancée.

Au niveau macroéconomique, les projections de croissance économique de 2017 affichent une légère amélioration de l'activité économique quoi qu'elle demeure à un niveau inférieur à celui enregistré avant la crise de 2015, ce qui pourrait avoir des effets positifs sur la santé du système financier. Toutefois, des risques envers le secteur financier demeurent, notamment, le déficit des finances publiques, la baisse de la production agricole due à la sécheresse, l'évolution baissière des cours mondiaux, de la production du café et du thé ainsi que la dépréciation de la monnaie nationale, etc.

## Tableau 1: Risques sur la stabilité financière

	Risque que le déficit budgétaire augmente
	Risque d'une dépréciation de la monnaie nationale/risque de diminution significative des réserves officielles
	Risque de baisse de la production consécutive aux changements climatiques notamment la faible pluviométrie (sécheresse)
	Risque de baisse des prix et de la production du café
	Risque lié à une croissance économique amoindrie dans le monde et dans les principaux pays partenaires du commerce extérieur du Burundi
<b>Légende</b>	
	Risque systémique très élevé
	Risque systémique élevé
	Risque systémique modéré
	Risque systémique réduit

Note : La couleur indique l'intensité du risque. La flèche indique la direction du risque

# 1

## CHAPITRE 1: EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES MONDIALES, RÉGIONALES ET NATIONALES



## 1.1. Evolutions internationales et régionales.

### 1.1.1. Environnement international.

La stabilité du système financier international s'est améliorée en 2016 en liaison avec l'accélération de l'activité économique mondiale, le redressement des cours des matières premières, la reprise des flux de capitaux dans les pays émergents, la diminution de l'inquiétude concernant la croissance en Chine.

Dans les pays avancés, la poursuite d'une politique monétaire accommodante a affermi les prix des actifs et induit un regain d'appétit pour le risque. Ainsi, le repli de la croissance qui était attendu suite au vote du Royaume-Uni en faveur du Brexit d'une part et, une croissance plus faible que prévu aux États-Unis au premier semestre d'autre part a été atténué.

Cependant, dans les pays avancés, une orientation protectionniste pourrait réduire la croissance et les échanges mondiaux, freiner les mouvements de capitaux et la volatilité des marchés. Dans la Zone euro, les tensions politiques qui s'ajoutent aux difficultés structurelles du système bancaire et à l'endettement élevé pourraient entraîner l'instabilité financière. Le vote en faveur du Brexit a entraîné des retombées incertaines quant aux relations entre le Royaume-Uni et l'UE et l'ampleur de la réduction de leurs flux commerciaux et financiers mutuels. Il a accru l'incertitude sur les tendances politiques dans les autres pays membres de l'UE ainsi que des politiques populistes et anti-intégration économique à l'échelle mondiale.

Pour de nombreux pays émergents et en développement, certains facteurs continuent à influencer négativement sur l'activité économique: (i) la poursuite de l'ajustement des pays exportateurs de produits de base confrontés à la baisse de leurs recettes et une détérioration des termes de l'échange ;(ii) une demande faible dans les pays avancés; (iii) la contraction du commerce mondial ainsi que (iv) des conflits internes et des tensions géopolitiques dans plusieurs pays.

Ce contexte fragilise les entreprises de beaucoup de ces pays, qui sont surendettées et ont été obligées de réduire considérablement leurs investissements. Pour la plupart des pays émergents, la difficulté consiste à inverser sans heurts le levier financier des entreprises dont le bilan est fragilisé et les capacités de remboursement sont affaiblies.

De manière plus spécifique, en Chine, les risques croissants menacent la Stabilité Financière au moment où le crédit continue d'augmenter rapidement. Les actifs des banques chinoises représentent aujourd'hui plus de trois fois le PIB, et d'autres établissements financiers non bancaires sont davantage exposés au risque de crédit. De nombreux établissements financiers font face à une forte asymétrie actif-passif et des risques élevés de liquidité et de crédit.

### 1.1.2. Environnement régional

La Stabilité Financière en Afrique subsaharienne<sup>3</sup> s'est améliorée malgré la croissance économique affaiblie par la baisse des cours mondiaux des produits de base, les marchés financiers tendus et volatiles. Toutefois, le durcissement des conditions financières in-

<sup>3</sup> FMI, Perspectives économiques régionales, Avril 2017

ternationales et l'augmentation de la dette publique ont constitué des menaces pour la Stabilité Financière en Afrique Sub-Saharienne pour l'année 2016. En effet, la baisse des recettes d'exportations combinée avec le durcissement des conditions financières internationales a encouragé les banques commerciales à emprunter aux Banques Centrales pour investir dans la dette publique. Dans certains pays fortement dépendants des revenus du pétrole, le stock d'arriérés antérieurs est très considérable et constitue une menace pour la Stabilité Financière.

Dans les pays de la Communauté Est Africaine (CEA), le système financier est resté résilient et la croissance s'est établie à 5,8 contre 6,0 % en 2015. La croissance au Burundi s'est améliorée en 2016 (1,7 après -0,3 en 2015), alors que les autres pays de la CEA ont en général un taux de croissance supérieur à 5,0%.

Cette performance est en liaison avec les cours favorables du pétrole sur le marché international et les investissements publics. Toutefois, la dépréciation des monnaies des pays de la CEA par rapport au dollar américain, la remontée du prix du pétrole sur le marché international, la sécheresse qui sévit dans la plupart des pays constituent un risque majeur pour la stabilité du système financier.

Au cours de l'année 2016, le Shilling Ougandais, le Franc Burundi et le Franc Rwandais se sont fortement dépréciés alors que les Shillings Tanzanien et Kenyan se sont stabilisés. Pour réduire les effets néfastes sur le secteur financier, la plupart des Banques Centrales ont maintenu des politiques monétaires accommodantes et ont procédé à de fortes interventions sur le marché de changes.

#### **Encadré I: Catastrophes naturelles en Afrique subsaharienne en général et au Burundi en particulier.**

Selon le rapport du FMI sur les perspectives économiques régionales d'octobre 2016, l'Afrique subsaharienne a subi 1 603 catastrophes naturelles déclarées qui représentaient 18% du total mondial et les sécheresses y ont représenté 8%, ce qui est le double du pourcentage observé dans le monde. Ces sécheresses étaient fortement corrélées avec El Nino. En écho à la fréquence élevée de ces sécheresses, les régions du Sahel et d'Afrique orientale et australe ont enregistré des taux les plus élevés sur les populations affectées.

Les effets économiques et sociaux de ces catastrophes naturelles peuvent se manifester entre autres sur la production et la croissance à court et long terme, sur les soldes extérieurs à travers la baisse des exportations agricoles, sur les indicateurs budgétaires à travers la baisse des recettes fiscales et l'accroissement des dépenses publiques, sur la dégradation des indicateurs du secteur financier à travers les pertes subies par les entreprises et les ménages. La plupart des pays subsahariens ont fait face à un problème accru de délestage qui a négativement impacté la production suite à la sécheresse.

Au Burundi, en dépit des bonnes performances enregistrées pour les céréales, la production des principales cultures vivrières a baissé en 2016 principalement en raison des mauvaises conditions climatiques.



Production des principales cultures vivrières (en Tonnes)						
Année/Culture	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (p)
Bananes	1,848,727	1,184,075	2,235,697	1,362,837	948,875	757,751
Tubercules	1,560,229	2,051,323	3,333,042	3,203,169	3,413,523	2,721,143
Céréales	327,316	246,348	243,553	226,272	164,172	316,416
Légumineuses (+Oléagineux)	232,081	236,657	277,813	289,875	316,151	312,762
<b>Total</b>	<b>3,968,353</b>	<b>3,718,403</b>	<b>6,090,105</b>	<b>5,082,153</b>	<b>4,842,721</b>	<b>4,108,072</b>
Variation annuelle en pourcentage						
Bananes		-36.0%	88.8%	-39.0%	-30.4%	-20.1%
Tubercules		31.5%	62.5%	-3.9%	6.6%	-20.3%
Céréales		-24.7%	-1.1%	-7.1%	-27.4%	92.7%
Légumineuses (+Oléagineux)		2.0%	17.4%	4.3%	9.1%	-1.1%
<b>Total</b>		<b>-6.3%</b>	<b>63.8%</b>	<b>-16.6%</b>	<b>-4.7%</b>	<b>-15.2%</b>
Source : Estimation sur base des Enquêtes Nationales Agricoles						
(p)Provisoire						

Pour les cultures d'exportation, la production de café marchand a baissé. Le cumul de la production de café marchand à fin décembre pour la campagne 2016/ 2017 s'est établi à 11 760 contre 17 454 Tonnes pour 2015/2016, soit une baisse de 32,6%. Mais les recettes d'exportation ont augmenté, favorisées par l'évolution des prix sur les marchés internationaux, tandis que celles du thé ont reculé aussi bien en valeur qu'en volume d'une année à l'autre.

### 1.1.3. Défis pour la Stabilité Financière du Burundi découlant des évolutions mondiales

Il y a trois principaux défis pour la Stabilité Financière du Burundi découlant des évolutions mondiales : (A) les prix et la production du café et du thé ont baissé, (B) la dépréciation de la monnaie nationale, (C) la croissance économique amoindrie dans le monde et, en particulier, dans les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi.

#### A. La production du café et du thé en baisse

Le café et le thé constituent les principaux produits d'exportation pour le Burundi avec 41,1% pour le café et 21,1% pour le thé à fin décembre 2016<sup>4</sup>.

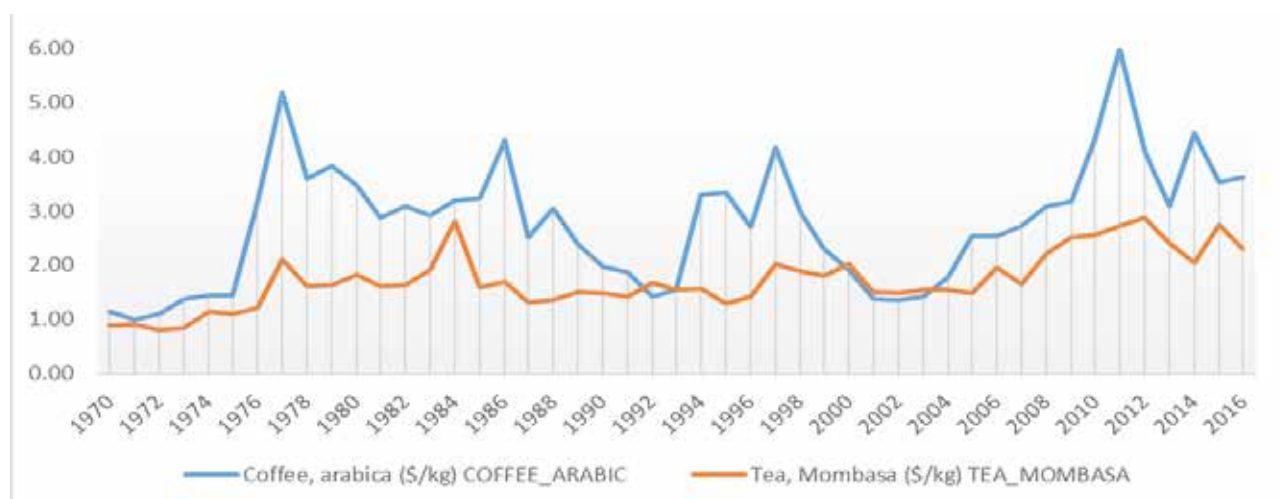
Bien que les cours mondiaux du café se soient améliorés en 2016 (graphique 1), les recettes d'exportations ont subi un effet pervers consécutif à la baisse de la production.

La production du café a baissé de 5 694 T entre la campagne 2015/2016 et celle de 2016/2017. Celle du thé a aussi baissé de 1 601,90 T, revenant de 50 578,8 T en 2015 à 48 976,9 T en 2016.

Le seuil critique en dessous duquel le café-culteur travaillerait à perte est de 29 cents/Kg (équivalent à 500 BIF). En décembre 2016, le cours du café s'établissait à 3,61 USD/kg.

<sup>4</sup> BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, Bulletin Mensuel, Décembre 2016.

## Graphique 1: Evolution du cours du café et du thé sur le marché international



Source: World Bank Commodity price data, Avril, 2017.

Le secteur bancaire burundais a une faible exposition vis-à-vis du secteur café (1,2 % du volume total du crédit en décembre 2016). Les expositions dans le secteur sont répertoriées dans six banques qui octroient des crédits à ce secteur. Le crédit café représente 5,4 % du total des fonds propres de ces six banques qui financent ce secteur pendant la campagne café. Toutefois, le taux d'impayés dans le secteur du café est très élevé, atteignant 36,0 % en décembre 2016.

### B. La dépréciation de la monnaie nationale

Le risque que la monnaie nationale continue à se déprécier a augmenté. En effet, c'est l'évo-

lution enregistrée parmi les monnaies de la région CEA, notamment suite à l'appréciation du dollar américain. Au Burundi, la monnaie nationale s'est dépréciée de 5,3% en 2016 contre 1,6% en 2015. Cette dépréciation était causée entre autres par la détérioration du niveau des réserves de changes, et ne couvraient que 1,5 mois d'importations contre 2,0 mois l'année antérieure, qui est inférieur au critère de convergence des pays de la CEA (4,5 mois). Cette baisse des réserves de change est principalement liée au repli des appuis extérieurs, le total des dons (courants et en capital) ayant chuté de 16,5%.

Tableau 2: Réserves<sup>5</sup> (mois d'importations de biens et de services)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017p
Burundi	2,6	3,6	4	4,0	4,0	4,2	4,1	2	1,5	1,2
Kenya	2,9	3,4	2,9	2,8	3,7	3,9	5,3	5,1	4,8	4,8
Uganda	5,6	4,9	3,9	3,7	4,5	4,8	5,1	4,8	4,5	4,2
Rwanda	3,5	6,5	5,2	6,5	5,6	4,8	3,9	3,5	4	3,6
Tanzanie	4,8	4,6	4,1	3,5	3,6	4	4,3	4	3,7	3,9
CEA-5	4	4,3	3,7	3,5	4	4,1	4,8	4,6	4,3	4,3

Source : FMI, Perspectives économiques régionales, Avril 2017.

<sup>5</sup> Pour le Burundi, les données sont issues de la BRB jusqu'en 2016 les projections pour 2017 ainsi que les données pour les autres pays sont issues du Rapport du FMI sur les perspectives économiques régionales.

Le secteur bancaire a une faible exposition sur les crédits en devises (3,3 % du total des crédits, décembre 2016). Néanmoins, les difficultés pour les banques en cas d'une dépréciation forte pourraient être considérables et proviendraient de deux canaux : (i) les crédits octroyés aux entreprises importatrices et (ii) la position de change. Dans un scénario sévère de stress test concernant la dépréciation du BIF, le ratio de solvabilité moyen (22,3%) pour le secteur bancaire reste au-dessus du seuil minimum (14,5 %), mais, la détérioration serait importante.

En ce qui concerne la position de change du système bancaire, elle varie beaucoup parmi

les banques. Il y a des banques avec des positions courtes et d'autres avec des positions longues.

Lorsqu'une banque a une position courte, il est indispensable de prendre des mesures supplémentaires pour se couvrir contre les conséquences défavorables de la dépréciation en augmentant ses fonds propres pour faire face aux pertes éventuelles.

A fin décembre 2016, la position du secteur était longue (2,0% des fonds propres); mais, le secteur bancaire a connu des positions courtes tout au long de l'année 2016.

**Graphique 2 : Evolution de la position de change nette des banques**



Source: BRB

### C. La croissance économique amoindrie dans le monde et, en particulier, dans les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi

La faible croissance économique mondiale a des conséquences systémiques sur le secteur bancaire burundais. Premièrement, la crois-

sance économique des principaux partenaires commerciaux du Burundi reste modérée, quoique les pays émergents et les pays en développement dans l'ensemble aient enregistré une légère accélération de leur croissance en 2016 notamment dans les pays émergents d'Asie.

**Tableau 3: Croissance économique des principaux partenaires**

	Pourcentage exportation par pays en total export du Burundi (2016)	PIB 2014	PIB 2015*	PIB 2016*	PIB *2017
Union Européenne	19,5	1,5	1,9	1,5	1,6
Etats-Unis	2,2	2,4	2,6	2,4	2,5
CEA-5	11,5	5,9	6,1	6,1	6,3
Asie	17	6,9	6,6	6,6	6,2
* Projections du FMI, World Economic Outlook (October 2016)					

Source: BRB ; FMI

Deuxièmement, les expositions des banques vis-à-vis des entreprises qui exportent du café, du thé, de la bière et du savon (représentant plus de 72 % du total des exportations du pays, en décembre 2016) sont faibles (0,08 % du

total des crédits octroyés par les banques, en décembre 2016). Les banques sont en général capables de faire face à des évolutions négatives dans l'hypothèse où les entreprises exportatrices auraient des difficultés à rembourser leurs crédits.

**Tableau 4: Importations des biens et services en pourcentage du PIB.**

	2014	2015	2016	2017
Burundi	37,3	37,5	29	24,9
Kenya	32,9	27,9	25,5	26,2
Rwanda	33,2	35,6	37,1	33,6
Uganda	27,4	30,4	27,7	29,1
Tanzanie	28,3	27	25,8	26,7

Source : FMI, Perspectives économiques régionales, Avril 2017

## 1.2. Contexte économique interne

### 1.2.1. Evolutions macroéconomiques internes

#### 1.2.1.1. Croissance économique

La stabilité du système financier a été affectée par la faiblesse de la croissance économique, de par son impact sur la capacité de remboursement de certains secteurs de l'économie auxquels les banques sont exposées. En effet, le taux de croissance s'est établi à 1,7 % en 2016 contre -0,3% en 2015.

Cette reprise est tirée essentiellement par les secteurs de l'Industrie (2,6% contre -4 % en 2015), le Commerce (2 % contre -6,9% l'année

précédente), les Transports (4 % contre - 18,6% l'année d'avant)<sup>6</sup>.

En dépit de cette reprise, l'activité économique reste relativement modérée dans les différents secteurs de l'économie comme l'Agriculture (-6 %), la construction (-2,1%) et l'hôtellerie et tourisme (-2%). En 2016, le secteur de l'agriculture qui représente une part significative dans l'économie (30% du PIB nominal) est tributaire des changements climatiques. Il a été touché par l'effet du phénomène El Nino particulièrement puissant qui a fortement réduit la production agricole.

<sup>6</sup> Ministère de la Bonne Gouvernance et de la planification, Cadrage macroéconomique du Burundi, juin 2017

Selon le rapport du FMI d'avril 2017, la CEA a enregistré une croissance économique de 5,8% en 2016, largement supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 1,4%, en rai-

son notamment d'une stabilité macroéconomique, des investissements publics et des prix de l'énergie encore favorables.

**Tableau 5: Croissance dans les pays de la CEA**

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017p
Burundi <sup>7</sup>	4,4	3,8	5,1	4	4,4	4,9	4,2	-0,3	1,7	0
Kenya	4,6	3,3	8,4	6,1	4,6	5,7	5,3	5,6	6	5,3
Ouganda	8,3	8,1	7,7	6,8	2,6	4	5,2	5	4,7	5
Rwanda	9	6,3	7,3	7,8	8,8	4,7	7,6	8,9	5,9	6,1
Tanzanie	6,5	5,4	6,4	7,9	5,1	7,3	7	7	6,6	6,8
CEA-5	6,2	5,2	7,4	6,9	4,6	5,8	6	6	5,8	5,7

Source : FMI, *Perspectives Economiques Régionales*, Avril 2017

Pour le Burundi, l'ampleur du repli économique a diminué en 2016. Toutefois, la dynamique de croissance reste largement en dessous de la moyenne de la CEA. La faiblesse de la croissance constitue un risque pour la stabilité financière car certains secteurs de l'économie enregistrent des ratios de prêts non performants élevés à fin décembre 2016: Tourisme et Hôtellerie (29,9%), Agriculture (8,9 %), Commerce (15,3 %), Construction (26,3 %), Industrie (14,1 %).

Les scénarios de stress test montrent que le non remboursement dans ces secteurs entraînerait une forte diminution des fonds propres du secteur bancaire. Dans une situation pareille, les fonds propres des banques baisseraient à concurrence du montant des provisions constituées pour couvrir ces impayés. De même, le ratio de solvabilité baisserait considérablement, mais il resterait au-dessus du seuil minimum.

#### Encadré II: IMPACTS DES CHOCS EXOGENES SUR LA STABILITE FINANCIERE.

Un choc exogène est la manifestation d'une impulsion exogène dont la persistance des effets engendre des fluctuations à l'origine de la cyclicité de l'économie réelle. A l'instar des pays en développement comme l'ensemble de l'économie mondiale, les économies africaines font face à des crises récurrentes depuis 2008 incluant la crise financière de 2007, la crise de la dette souveraine et la crise des matières premières. Comme cela est ressorti d'une conférence de haut niveau organisée par la Banque des Etats d'Afrique Centrale sur le thème « Les banques centrales face aux chocs exogènes : stratégies de sortie de crise » le 25 Janvier 2017 à Yaoundé, la crise des matières premières constitue la source importante de chocs exogènes pour les économies africaines.

Il est possible d'élaborer une typologie des chocs en économie à partir de quatre principaux critères : (i) la structure de marché (choc d'offre ; choc de demande) ; (ii) le temps

<sup>7</sup> Pour le Burundi, les données sont issues du cadrage macroéconomique du Burundi de juin 2017; les projections pour 2017 ainsi que les données pour les autres pays sont issues du Rapport du FMI sur les perspectives économiques régionales.

(choc transitoire ; choc permanent) ; (iii) l'actif (choc réel ; choc financier ; choc monétaire) ; (iv) l'union monétaire (choc symétrique ; choc asymétrique).

Aussi, les chocs peuvent être distingués selon qu'on se situe dans une économie nationale ou dans une union monétaire. Dans le cadre d'une économie nationale, les chocs peuvent être distingués suivant quatre éléments: (1) sphère financière et sphère réelle: chocs d'offre, chocs de demande ; (2) concurrence imparfaite et risque: chocs stochastiques; chocs transitoires ; (3) lorsqu'on privilégie les actifs: chocs réels; chocs financiers et chocs monétaires ; (4) lorsqu'on privilégie l'impulsion à l'origine du choc : chocs exogènes, chocs endogènes.

Dans le cadre d'une union monétaire, deux générations de chocs sont envisageables. Dans la première génération de chocs, on distingue : (a) les chocs symétriques, correspondant à un événement ayant un même effet macroéconomique sur l'ensemble des pays membres d'une union monétaire ; (b) les chocs asymétriques, caractérisant un événement ayant un effet spécifique dans chaque pays membre ou un groupe de pays membres d'une union monétaire. Le caractère spécifique des effets d'un choc asymétrique provient de ce que la proportion dans l'intensité dudit choc est différente.

Dans la seconde génération de chocs (combinaison de deux critères : union monétaire et temps), on distingue (c) les chocs conjoncturels (symétriques ou asymétriques) et, (d) les chocs structurels (symétriques ou asymétriques). La crise a produit deux effets : (i) la baisse des recettes des Etats, (ii) la baisse des réserves des Banques Centrales. Ces effets ont, à leur tour, produit des impacts variés.

La baisse des recettes des Etats a eu comme impacts: (1) la baisse de l'investissement public ; (2) l'accroissement de l'endettement public ; (3) le risque de défaut ; (iv) le recul de la croissance.

La baisse des réserves des Banques Centrales a eu comme impacts:(a) l'incertitude sur la stabilité monétaire; (b) l'incertitude sur le taux de change.

Ces effets et impacts sont porteurs de deux problèmes importants. D'un côté, le recul de la croissance entraîne la baisse des réserves, impliquant de graves risques aux économies : (i) risque d'instabilité monétaire ; (ii) risque de crise de change ; (iii) risque de crise de la dette;

(iv) risque de crise de la balance des paiements ; (v) risque de dévaluation ; (vi) risque systémique. D'un autre côté, un problème de contagion, susceptible de gêner les politiques mises en œuvre. Les origines de ce problème se trouvent dans les interdépendances réelles et financières entre pays.



### 1.2.1.2. Inflation et taux d'intérêts

L'inflation a baissé en 2016 de 0,1 point de pourcentage tandis que les taux débiteurs ont enregistré une augmentation de 0,37 points de base en 2016 (Tableau 5). Les analyses existantes ont montré que les taux débiteurs dépendent beaucoup plus du niveau de risque que du niveau d'inflation<sup>8</sup>. Le taux de facilité de prêt marginal a fortement baissé (8,6% en 2016 contre 12,4% en 2015) suite notamment à la politique d'assouplissement des conditions de refinancement appliquée par la Banque Centrale. Cette baisse est liée à la diminution du taux sur les bons du Trésors à 13 semaines auquel est indexé le taux de facilité de prêt marginal. En effet au cours de l'année 2016, même si le déficit budgétaire s'est amélioré, il reste élevé (6,5% contre 7,8% du PIB en 2015). Pour financer ce déficit, l'Etat a continué à recourir à l'endettement intérieur à travers l'émission des titres du Trésor.

Les évolutions contrastées entre le taux de facilité de prêt marginal et les taux débiteurs mettent en évidence une mauvaise transmission de la politique monétaire. Par contre, les taux d'intérêts créditeurs ont baissé (7,7 contre 8,7% l'année précédente). Cette baisse est en partie expliquée par les interventions de la Banque Centrale qui a apporté de la liquidité au secteur bancaire, conduisant les banques à avoir accès aux ressources moins coûteuses, il en a résulté une baisse des taux d'apport de liquidité (3,1 contre 3,4 % en 2015). Tout comme en 2015, les banques ont été confrontées au problème de liquidité<sup>9</sup>, bien que le secteur bancaire affiche des ratios de liquidité suffisants au niveau prudentiel.

L'évolution récente des taux d'intérêts est donc beaucoup liée aux besoins de liquidité des banques et de financement du déficit budgétaire de l'Etat. L'augmentation des taux débiteurs a eu un effet sur le niveau des créances impayées dans le secteur bancaire<sup>10</sup>.

**Tableau 6: Taux d'inflation et taux d'intérêts**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Inflation	6,5	9,6	18,2	7,9	4,4	5,6	5,5
Taux de Facilités de prêt marginal	11,3	14,3	13,8	12,5	8,0	12,4	8,6
Taux interbancaires			12,29	9,48	7,5	7,5	3,3
Taux d'apports de liquidité	-	13,3	-	-	-	3,4	3,1
Taux créditeurs	7,3	7,6	8,8	9,0	8,8	8,7	7,7
Taux débiteurs	15,9	15,3	15,7	16,2	16,7	16,1	16,5

Source : BRB

### 1.2.1.3. Finances Publiques

Le risque d'accroissement du niveau du déficit budgétaire a été identifié comme le plus grand risque pour la stabilité financière. Les difficultés pour les banques, suite à l'aggravation du

déficit budgétaire pourraient provenir de deux canaux : (i) accroissement de l'exposition (directe et indirecte) des banques envers l'Etat et, (ii) effet d'éviction du secteur privé.

En l'absence d'amélioration de la situation des dépenses publiques (22,4% du PIB en 2016 et en 2015) et face à la diminution des recettes publiques (15,9% en 2016 contre 16,5% du PIB en

<sup>8</sup> Alexis NKUNZIMANA (2013), Les déterminants des taux d'intérêts débiteurs au Burundi, BRB.

<sup>9</sup> Du point de vue de la politique monétaire, la liquidité bancaire correspond aux réserves des banques commerciales à la Banque Centrale déduction faite des interventions de celle-ci sur le marché monétaire.

<sup>10</sup> NTWENGUYE Roger Guy(2013), Etude des facteurs explicatifs des prêts non performants dans le secteur bancaire du Burundi, BRB



2015), le déficit budgétaire a augmenté pour atteindre 6,5 % en 2016 contre 7,8% du PIB en 2015. Cette diminution des recettes publiques a résulté entre autre de la baisse continue des dons (2,5% en 2016 contre 3,0% du PIB en 2015).

Le Burundi s'est éloigné du critère de convergence de la CEA, de même que le Kenya et dans une moindre mesure, l'Ouganda et la Tanzanie.

**Tableau 7: Déficit budgétaire dans les pays de la CEA2016.**

Critères Pays	Déficit budgétaire ( $\leq 3$ % du PIB)			
	2014	2015	2016	2017(p)
Burundi*	4.3*	7.8*	6.5	8.3
Kenya	7.5	8.4	7.4	6.5
Ouganda	3.5	2.9	4.7	4.3
Rwanda	3.5	2.8	3.0	2.8
Tanzanie	3.7	3.5	4.0	4.3

Source: \*BRB, Bulletin Mensuel, Décembre 2016 ; FMI, Perspectives Economiques Régionales, Octobre 2016

La hausse du déficit budgétaire a entraîné un recours accru à l'endettement intérieur. Le ra-

tio de la dette publique sur le PIB est passé à 44,1 % en 2016 contre 39,5% en 2015.

**Tableau 8: Dette Publique dans les pays de la CEA 2016.**

Critères Pays	Dette publique totale ( $\leq 50$ % du PIB)				Dette publique extérieure				Dette publique intérieure			
	2014	2015	2016	2017(p)	2014	2015	2016	2017(p)	2014	2015	2016	2017(p)
	Burundi	33.9	39.5	44.1	57.1	19	15.5	15.2	26.9	14.9	24.0	28.9
Kenya	46.7	51.3	52.7	54.7	23.1	26.6	29.1	27.7	23.6	24.7	23.6	27.0
Ouganda	31.2	34.4	36.5	40.1	14.1	19.9	21.9	25.4	17.1	14.5	14.6	14.7
Rwanda	31.1	37.3	44.2	41.4	22.3	26.9	35.8	40.0	8.8	10.4	8.4	1.4
Tanzanie	33.8	36.5	38.3	40.3	23.6	27.1	29.4	30.3	10.2	9.4	8.9	10.0

Source: FMI, Perspectives Economiques Régionales, Avril 2017.

La hausse de l'endettement intérieur s'est matérialisée par l'augmentation de l'encours des titres publics dans le total actif des banques. L'encours des bons et obligations du Trésor est passé de 253,7 Mrds en 2015 à 438,1 Mrds de

BIF en 2016, soit une augmentation de 72,7%, alors que le crédit à l'économie a diminué de 1,3%. Ce qui traduit une hausse de l'exposition des banques vis-à-vis de l'Etat.

**Tableau 9: Titres du Trésor et créances sur le secteur privé dans le total actif des banques**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Actif total (Millions BIF)	840 548.9	936 748.2	1 044 684.1	1 218 016.8	1 400 638.4	1 441 542.4	1 834 956.6
Titres du Trésor(MBIF)	109 938.3	85 318.2	49 858.1	109 019.9	147 702.7	253 788.1	438 167.9
Titres du Trésor en % de l'actif total	13.1	9.1	4.8	9.0	10.5	17.6	23.9
Variation des titres du Trésor (%)		-30.4	-47.6	87.5	17.8	66.9	72.7
Créances sur le secteur privé(MBIF)	394 556.4	535 251.2	607 741.7	645 360.9	702 640.6	673 746.6	792 831.8
Créance sur le secteur privé en % de l'actif total	46.9	57.1	58.2	53.0	50.2	46.7	43.2
Variation du crédit au secteur privé (%)		21.7	1.8	-8.9	-5.3	-6.8	17.7
Autres actifs (MBIF)	91 657.7	93 665.1	104 332.0	137 109.1	142 777.2	139 767.3	346 870.9
Autres actifs en % de l'actif total	10.9	10.0	10.0	11.3	10.2	9.7	18.9
Croissance de l'actif total en %		11.4	11.5	16.6	15.0	2.9	27.3

Source: BRB

L'exposition directe du secteur bancaire envers les entreprises publiques est limitée au regard de la part du crédit octroyée à ces dernières, qui s'est élevée à 0,9 % du portefeuille de crédit à fin 2016. Par contre, un risque sur la stabilité financière a émergé de la hausse de l'exposition indirecte aux entreprises qui transigent avec le secteur public. En effet, la

hausse du déficit budgétaire est susceptible d'entraver le recouvrement des créances détenues par ces entreprises sur l'Etat. Ces dernières opèrent essentiellement dans des secteurs qui affichent des taux d'impayés élevés, notamment le café (32,0%), hôtellerie et tourisme (29,2%), les autres constructions (26,0%), et le petit équipement (24,7%).

**Tableau 10: Evolution des taux des prêts non performants par secteur**

	déc-14	mars-15	juin-15	sept-15	déc-15	mars-16	juin-16	sept-16	déc-16
Habitat	0.7	2.3	9.0	9	8.5	9.5	12.5	12.9	10.2
Autres constructions	4.4	4.2	9.2	9.2	34.3	24.8	27.0	31.5	26.3
Industrie	1.1	2.5	4.1	4.1	15.5	13.2	15.4	14.4	14.1
Commerce	17.8	16.1	16.2	16.2	19.4	22.6	20.0	23.6	15.3
Tourisme	0.1	6.7	12.0	12	35.4	37.2	38.1	37.2	29.9
Agriculture	8.1	7.7	43.5	43.5	27.5	23.8	28.3	24.7	8.9
Artisanat	0	0	0.1	0.1	23.0	16.0	2.7	17.8	11.2
Petit Equipement	10.1	10.1	11.9	11.9	27.5	38.2	36.3	34.7	24.7
Café	4.2	60.5	17.3	17.3	22.6	55.8	35.1	12.8	32.0
Autres produits	0.2	0.3	1.1	1.1	1.8	19.5	1.4	0.8	0.1
Divers	0.8	30.6	31.9	31.9	7.3	10.4	9.7	10.5	6.5

Source: BRB

La quote-part de ces secteurs dans le portefeuille des banques représente 50,7 % à fin 2016. Le test de résistance a montré que le secteur bancaire est relativement résilient aux chocs basiques, mais que des chocs plus sévères, notamment pour ceux liés à la fragilité des finances publiques, auraient des conséquences négatives sur le portefeuille crédits des banques ayant une exposition dans les secteurs ci-hauts énumérés. Le non remboursement dans ces secteurs entraînerait une baisse importante des fonds propres du secteur bancaire, à concurrence du montant des provisions constituées pour couvrir ces impayés.

Toutefois, le secteur bancaire resterait résilient puisque le niveau de solvabilité (22,3%) demeurerait supérieur au seuil réglementaire (14,5%).

Parallèlement à la hausse du financement par les banques du déficit budgétaire, la part des créances du secteur bancaire sur le secteur privé a baissé, s'établissant à 43,2% en 2016 contre 46,7% en 2015. La préférence des

banques à financer l'Etat a donc provoqué un effet d'éviction du secteur privé.

### 1.2.2. Situation des ménages et des entreprises.

L'endettement des ménages et des entreprises, et leur capacité à se désendetter sont des indicateurs importants pour analyser la stabilité du système financier. Au cours de l'année 2016, la dette des entreprises privées rapportée au PIB a diminué, s'établissant à 6,4% contre 7,6 % en 2015. Cette régression est cohérente avec la baisse du crédit à l'économie. La dette des entreprises privées est en grande partie constituée par le crédit au commerce qui représente 28,4% du volume global du crédit aux entreprises. Les autres grandes composantes de la dette des entreprises privées sont le crédit à l'industrie (12,0 %), l'hôtellerie et tourisme (7,0%), les autres constructions (3,7%) et le crédit au café représente 1,1% du volume global des crédits aux entreprises. Pour les entreprises publiques, leur niveau d'endettement par rapport au PIB reste très faible, il s'est maintenu à 0,1 % comme en 2015.

**Tableau 11: Dette des entreprises et des ménages en pourcentage du PIB**

	Dettes ménages	Dette entreprises privées	Dette entreprises publiques
2010	8,7	6,4	0,3
2011	11,1	7,1	0,1
2012	10,3	7	0,2
2013	8,1	8,1	0,2
2014	7,2	8	0,2
2015	7,5	7,6	0,1
2016	7,9	6,4	0,1

Source : BRB, Bulletins mensuels de décembre 2016.

La dette des ménages rapportée au PIB a légèrement augmenté, s'établissant à 7,9 contre 7,5 % en 2015. La dette des ménages est en grande partie constituée par le crédit à l'habitat (24,7 %), le crédit agricole (6,7 %), le petit équipement (6,1%) et les divers (53,3%).

Le niveau d'endettement des entreprises non financières a un effet sur la qualité du portefeuille du secteur bancaire. En 2016, les créances impayées dans les secteurs principalement financés par le secteur bancaire se sont

établies à 32,0% dans le secteur café, à 29,9 % dans le secteur hôtellerie et tourisme, à 26,3 % dans les autres constructions et à 15,3% dans le commerce. Les créances impayées ont également fléchi dans les secteurs où les ménages demandent plus de crédit. Elles se sont établies à 24,7% dans le petit équipement, à 8,9% dans l'agriculture, à 10,2% dans l'habitat et 6,5% dans les divers. S'agissant de l'endettement net, la position des ménages est débitrice en 2016 de 51 209,4 MBIF.

**Tableau 12: Endettement net des ménages et des entreprises en MBIF**

	Dépôts ménages	Crédit ménages	Endettement net ménages	Dépôts Entreprises	Crédit Entreprises	Endettement net entreprises	Dépôts Entreprises publiques	Crédit Entreprises publiques	Endettement net entreprises publiques
2010	259 955,5	217 137,4	42 818,1	87 293,9	160 142,2	-72 848,3	35 000,4	8 249,2	26 751,2
2011	266 988,2	312 118,2	-45 130,0	91 820,5	201 511,6	-109 691,1	44 638,1	3 759,6	40 878,5
2012	275 916,8	345 508,2	-69 591,4	105 672,1	236 523,4	-130 851,3	40 162,4	6 539,6	33 622,8
2013	274 490,9	308 347,1	-33 856,2	114 941,2	308 401,4	-193 460,2	46 879,4	8 143,6	38 735,8
2014	290 540,9	316 334,9	-25 794,0	150 325,9	352 554,6	-202 228,7	31 773,3	10 504,7	21 268,6
2015	303 849,6	333 673,9	-29 824,3	183 259,5	338 720,1	-155 460,6	44 116,7	6 399,0	37 717,7
2016	325 115,1	376 324,5	-51 209,4	252 803,1	303 347,7	-50 544,6	40 457,4	7 035,4	33 422,0

Source : BRB, Bulletin mensuel de décembre 2016

Pour les entreprises privées, le niveau d'endettement net en 2016 est resté négatif et leur position est débitrice de 50 544 MBIF. Par contre,

au niveau des entreprises publiques, leur niveau d'endettement net dégage un surplus d'épargne de 33 422,0 MBIF.

**Tableau 13: Endettement des entreprises par rapport aux fonds propres en MBIF**

	Dette entreprises privées	Dette entreprises publiques	Fonds propres	Dette entreprises privées/FP	Dette entreprises publiques/FP
2010	160 142,2	8 249,2	126 767	126,3	6,5
2011	201 511,6	3 759,6	157 829,8	127,7	2,4
2012	236 523,4	6 539,6	185 430,9	127,6	3,5
2013	308 401,4	8 143,6	223 415,7	138	3,6
2014	352 554,6	10 504,7	231 350,8	152,4	4,5
2015	338 720,1	6 399	240 219	141	2,7
2016	303 347,7	7 035,4	265 744	114,2	2,6

Source : BRB, Bulletin mensuel de décembre 2016

Par rapport au total des fonds propres du secteur bancaire, la part de la dette des entreprises privées a diminué, s'établissant à 114,2 contre 141,0% en 2015. Cette baisse est princi-

palement liée au recul du crédit à l'économie. Pour les entreprises publiques, leur niveau d'endettement par rapport aux fonds propres a légèrement baissé, s'établissant à 2,6 contre 2,7% en 2015.



# 2

## CHAPITRE 2 : SYSTEME FINANCIER





La Stabilité et l'efficacité du système financier requièrent la résilience et la bonne tenue de l'ensemble de ses composantes. Pour 2016, le système financier est resté solide mais a fait face à des défis importants.

D'une part, il a fait face aux défis exogènes découlant des évolutions mondiales et régionales, en l'occurrence la baisse des cours des matières premières, l'appréciation du dollar américain, la faible croissance dans le monde et la sécheresse. Ces effets défavorables de la conjoncture économique se sont propagés à la sphère financière via le canal du risque de crédit, du risque de liquidité et du risque de marché dans une moindre mesure.

D'autre part, le système financier est exposé à une détérioration de la qualité du portefeuille des banques et des institutions de microfinance, consécutive à un environnement économique interne qui reste fragile. En dépit de la baisse de l'ampleur du repli économique en 2016, le secteur financier ne s'est pas encore remis des chocs de l'année précédente et le niveau des créances impayées reste préoccupant. Les vulnérabilités des banques et des institutions de microfinance pourraient s'accroître dans le court terme au regard de la migration observée des prêts performants vers les prêts non performants.

## 2.1. Structure du système financier

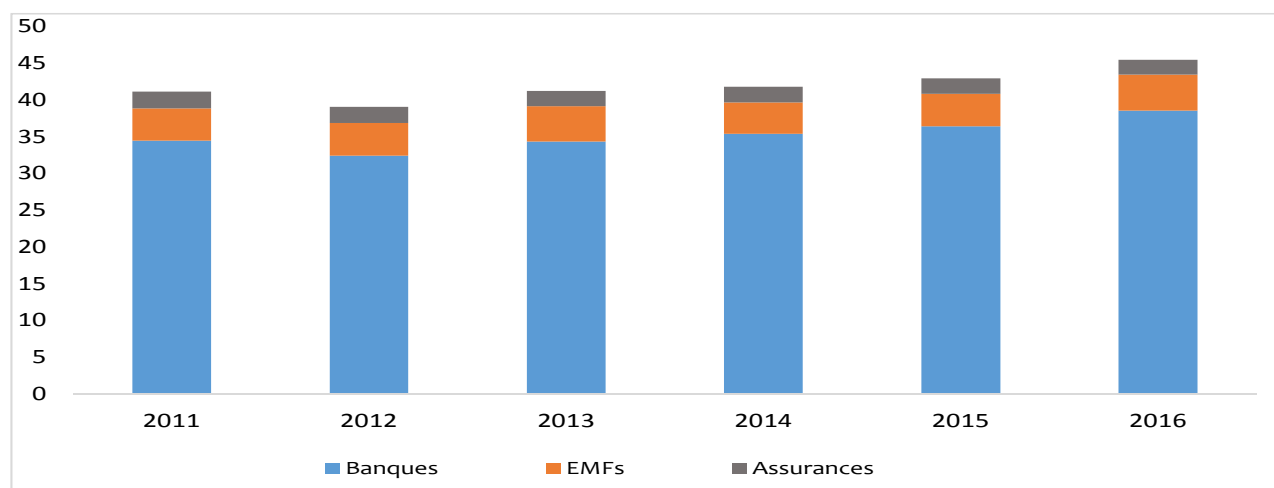
Le système financier du Burundi est composé de quatre types d'institutions financières à savoir, les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance, les institutions de prévoyance sociale ainsi que les banques et établissements financiers (secteur bancaire). L'intermédiation financière a augmenté d'une manière modeste au cours des dernières années, la part des actifs financiers représentent 38,6 % du PIB en 2016 contre 36,4 % en 2015 (Graphique 3).

Le secteur bancaire constitue la principale composante du système financier avec une part moyenne sur les 5 dernières années (mesurée en pourcentage d'actifs) de 85% devant les microfinances (11%) et les compagnies d'assurance (5%)<sup>11</sup>. Il est important de signaler que les données sur les institutions de prévoyance sociale ne sont pas disponibles.

En 2016, le secteur bancaire comprend 12 institutions dont 10 banques et 2 établissements financiers. Les microfinances ont augmenté depuis 2011, passant de 21 à 33 en 2016. Quant au secteur des assurances, il compte 7 compagnies contre 6 en 2015.

<sup>11</sup> Les statistiques des institutions de prévoyance sociale ne sont pas disponibles.

Graphique 3 : Structure du système financier (Actif/PIB)



Source: BRB

## 2.2. Secteur bancaire

En dépit d'une conjoncture économique difficile, le secteur bancaire est parvenu à faire preuve de résilience et à préserver sa solidité financière suite notamment aux mesures prudentielles prises par la Banque Centrale. L'augmentation de la norme réglementaire du ratio de solvabilité ( de 12,5 à 14,5%) , l'instauration du volant de conservation de 2,5 % ainsi que l'exigence à l'égard de certaines banques à rehausser leur niveau

de fonds propres ont permis de renforcer la résilience du secteur bancaire face aux chocs macroéconomiques.

Le secteur bancaire continue à afficher une rentabilité positive et un niveau de liquidité prudentiel satisfaisant.

Cependant, le niveau des créances non performantes est relativement élevé (14,1%) par rapport aux autres pays de la CEA et à la référence de 5% dans la région.

Tableau 14: Prêts non performants de la sous-région

	2015	2016
Burundi	17.9	14.1
Kenya	6	11.7
Ouganda	5.1	10.4
Rwanda	6.3	7.6
Tanzania	8.6	8.2

Source : IMF/FSI

Le crédit du secteur bancaire à l'économie représente 16,7 % du PIB en 2016 contre 16,8% en 2015, soit une baisse de 0,1 point de pourcentage. Le crédit est concentré dans le secteur du commerce à plus de 55% du total crédit.

généralement à court terme soit 60 % du total crédit, tandis que les crédits à moyen terme et long terme représentent respectivement 25% et 15 % en 2016. En raison d'un faible niveau d'opérations transfrontalières entre les banques locales et étrangères, les risques de contagion pour le secteur sont faibles.

Les crédits distribués par les banques sont

### 2.2.1. Structure du secteur bancaire

Le total actif des banques a atteint 1 834,9 Mrds de BIF en 2016 contre 1 521,8 Mrds de BIF en 2015. La part des banques privées domestiques dans le total actif est de 41,9 % (soit 14,1 % du PIB) contre 25,7% pour les banques étrangères (soit 8,7 % du PIB) et 32,4 % (soit 10,9 % du PIB) pour les banques publiques.

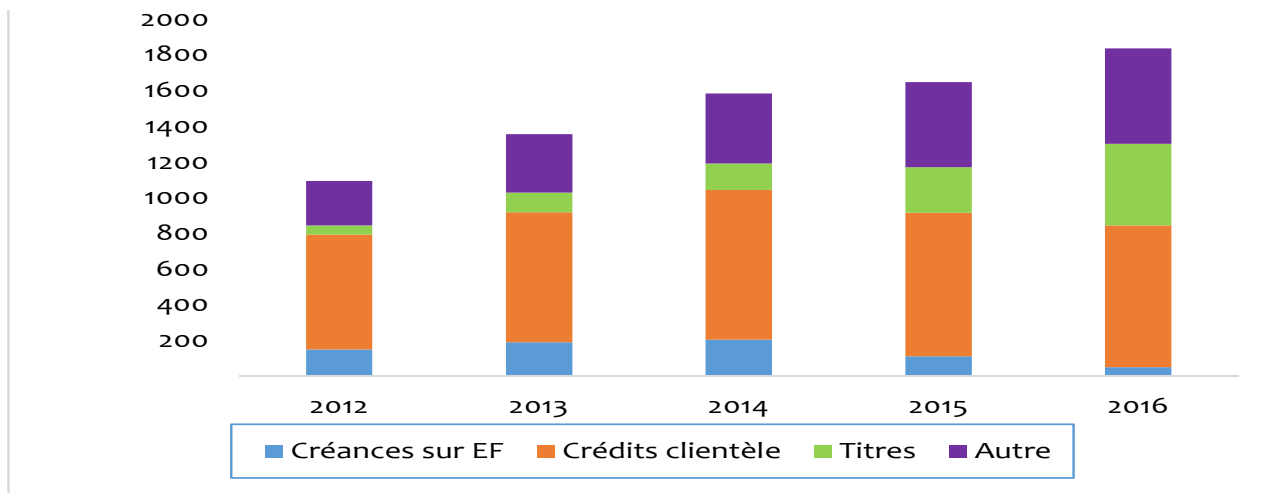
Le secteur bancaire est dominé par trois banques d'importance systémique qui se partagent à elles seules plus de 55 % de l'actif, 50,7% du crédit et 67% des dépôts du secteur. Ces banques sont exposées au risque d'augmentation du déficit budgétaire en liaison avec les crédits alloués aux entreprises qui fournissent les biens et les services à

l'administration publique ainsi qu'au risque de concentration sur les grands débiteurs. Le test de résistance réalisé en décembre 2016 a montré que les banques d'importance systémique restent solides et résilientes aux chocs.

#### A. Emplois des Banques

Au cours des cinq dernières années, la prépondérance de l'actif est marquée par les crédits à la clientèle. La part du crédit dans le total actif a baissé, s'établissant à 43,2% contre 55% en 2015. Cette baisse est liée à l'accroissement du risque crédit qui a poussé les banques à privilégier les placements en titres du Trésor moins risqués.

**Graphique 4: Structure des emplois des banques (Milliards de BIF)**



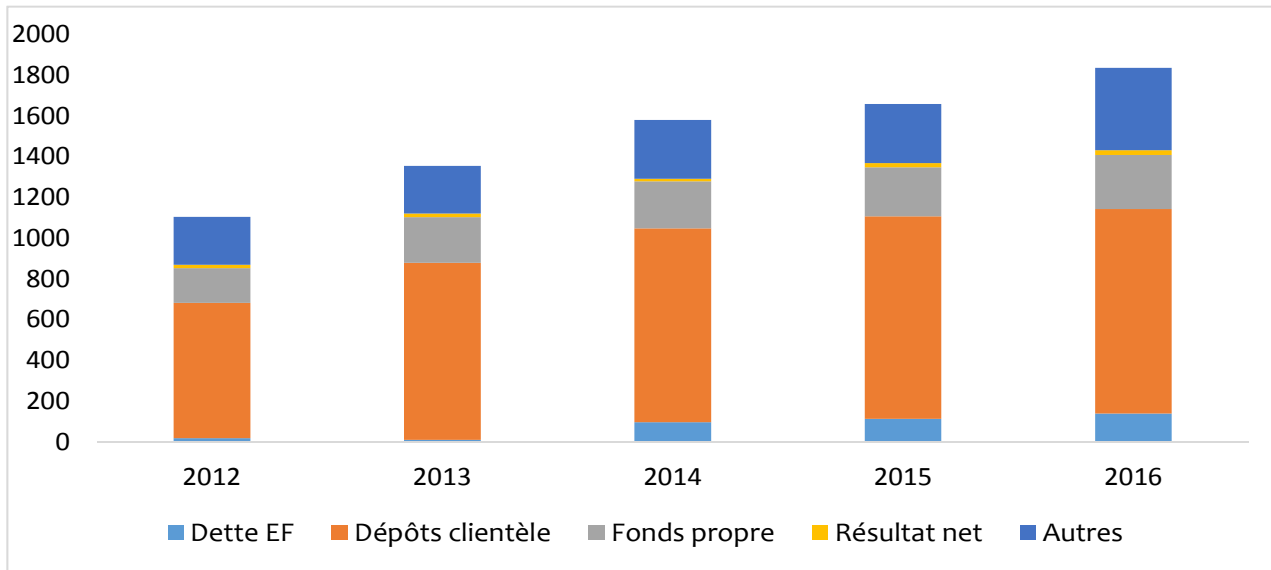
Source: BRB

#### B. Ressources des banques

Les dépôts constituent la principale composante des ressources des banques, ils représentent 64,7% du total des ressources

en 2016 contre 60,4% en 2015. Les dépôts à vue représentent 67,5 % contre 32,5% pour les dépôts rémunérés.

Graphique 5: Evolution de la structure des ressources des banques (Milliards de BIF)



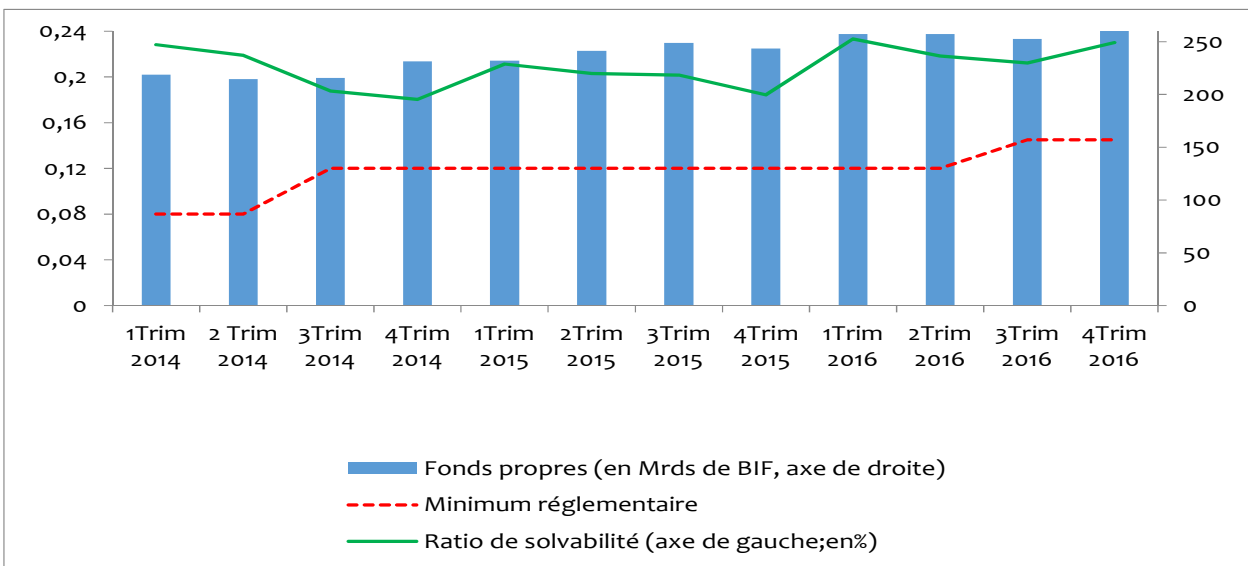
Source : BRB

2.2.2. Adéquation des fonds propres.

Le secteur bancaire reste bien capitalisé et dispose de fonds propres suffisants par rapport à la norme réglementaire d'adéquation du capital. Le ratio de solvabilité globale s'est établi à 23% à fin décembre 2016, largement au-dessus du minimum réglementaire de 14,5%. D'une année à l'autre, les fonds propres

sont passés de 240 219 à 265 744 MBIF, soit une augmentation de 10,0%, supérieur au taux d'inflation de 5,5 % pour la même période. Conformément aux instructions de la Banque Centrale, certaines banques ont eu à renforcer leurs fonds propres par incorporation partielle de leur résultat.

Graphique 6: Evolution des fonds propres

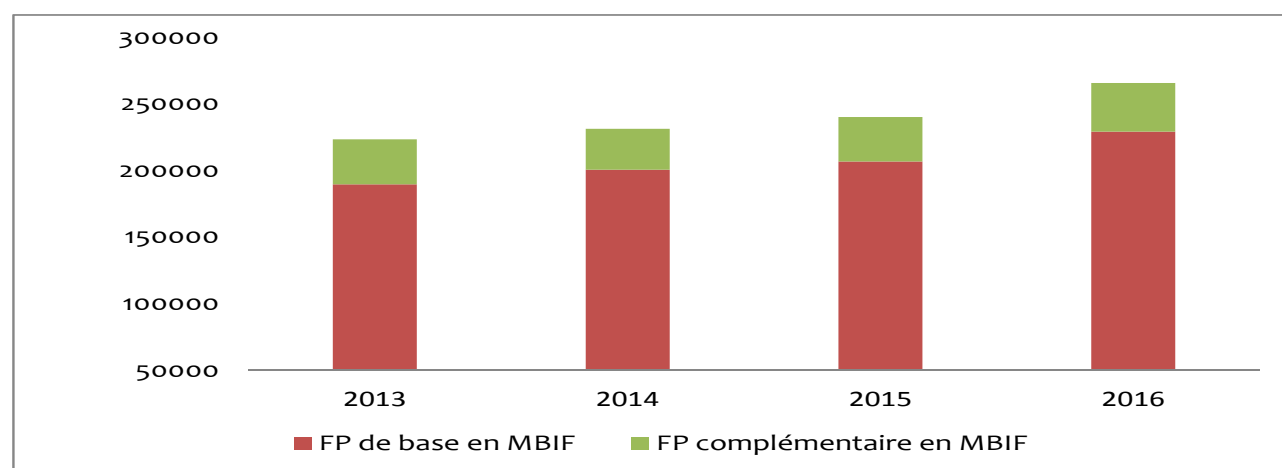


Source : BRB

Conformément à la réglementation de la Banque Centrale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la norme du ratio de solvabilité global est passée de 12 à 14,5 %. De plus, les banques ont été instruites de constituer à partir de cette période un coussin de conservation de fonds propres. Aussi, le renforcement des fonds propres a permis au ratio de levier de se maintenir à un niveau satisfaisant (14,4%) par rapport au minimum de 3 % recommandé par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et à la

norme de 7 % fixée par la BRB. La composition des fonds propres des banques est de haute qualité. Composés en grande partie par le capital libéré et les réserves, ces éléments se sont améliorés depuis 2014 pour tendre vers les éléments prévus par Bâle III. Ainsi, les éléments constitutifs des fonds propres de base (capital et réserves) et des fonds propres complémentaires (quasi-capital) sont ceux prévus par Bâle III.

**Graphique 7: Composition des fonds propres(MBIF)**



Source : BRB

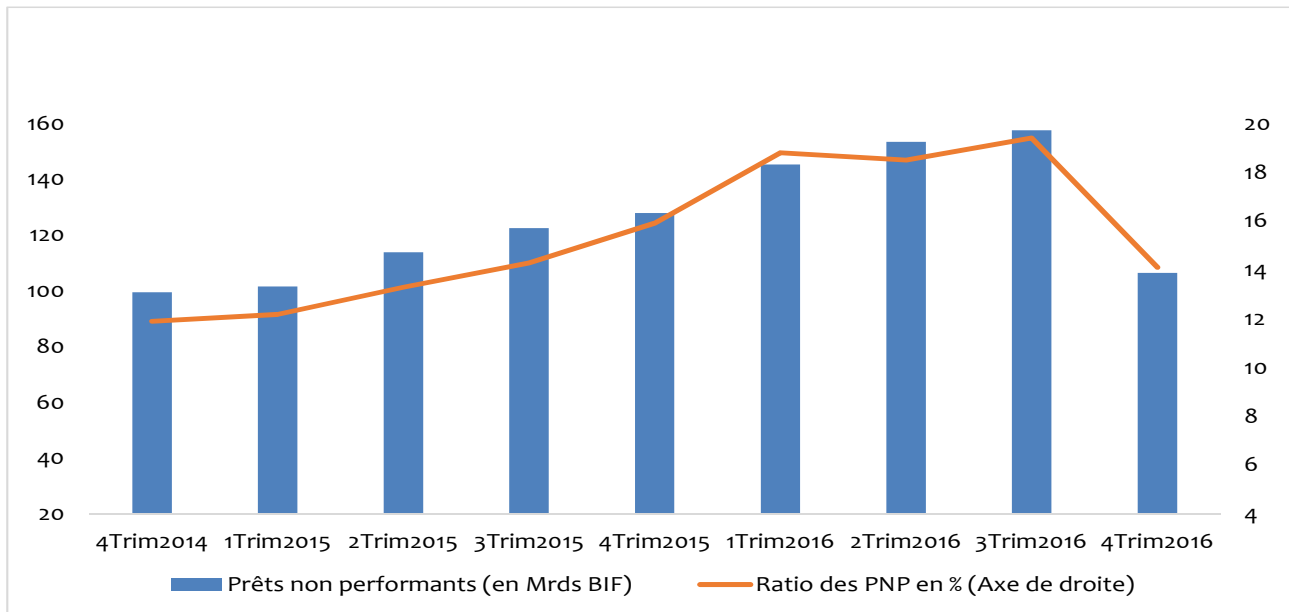
La hausse du niveau global des Fonds Propres devrait permettre aux banques de résister à une dégradation éventuelle de la qualité de leurs actifs.

### 2.2.3. Qualité du portefeuille de crédit

La qualité du portefeuille crédit s'est davantage dégradée au cours de l'année 2016, ce qui constitue un défi important pour la stabilité du système financier. C'est pour cette raison qu'une mesure de radiation des créances compromises a été introduite dans la loi budgétaire de 2017 et la BRB a émis une instruction d'application de cette mesure.

La mesure de radiation a été appliquée aux états financiers pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016, ce qui a permis d'améliorer la plupart des indicateurs relatifs à la qualité du portefeuille notamment, le taux des créances impayées, le taux des prêts non performants et le taux de provisionnement. D'une année à l'autre, le ratio des prêts non performants s'est établi à 14,1% à fin décembre 2016 contre 17,9% à fin décembre 2015. Le taux d'impayés a diminué revenant de 18,3% à fin 2015 à 17,5% à fin 2016, le taux de provisionnement s'est établi à 79,7 % contre 67,3% à fin décembre 2015.

**Graphique 8: Evolution des prêts non performants**

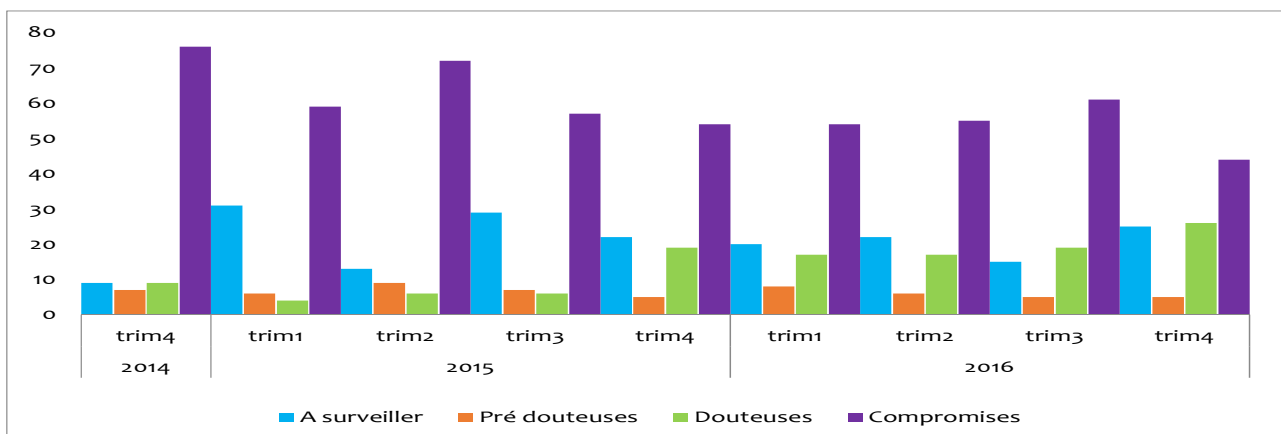


Source : BRB.

Comparativement à fin décembre 2015, le montant des créances impayées ont baissé de 11,8 %. Cette baisse s’explique par le nettoyage des bilans des banques consécutif à la mesure de radiation des créances compromises ayant plus de 24 mois de retard. Suite à cette

mesure, à fin décembre 2016, les secteurs affichant des taux de prêts non performants élevés sont l’hôtellerie et le tourisme (29,9%), la construction (26,3%), le petit équipement (24,7%), le commerce (15,3%) et l’industrie (14,1 %).

**Graphique 9: Structure des créances impayées.**

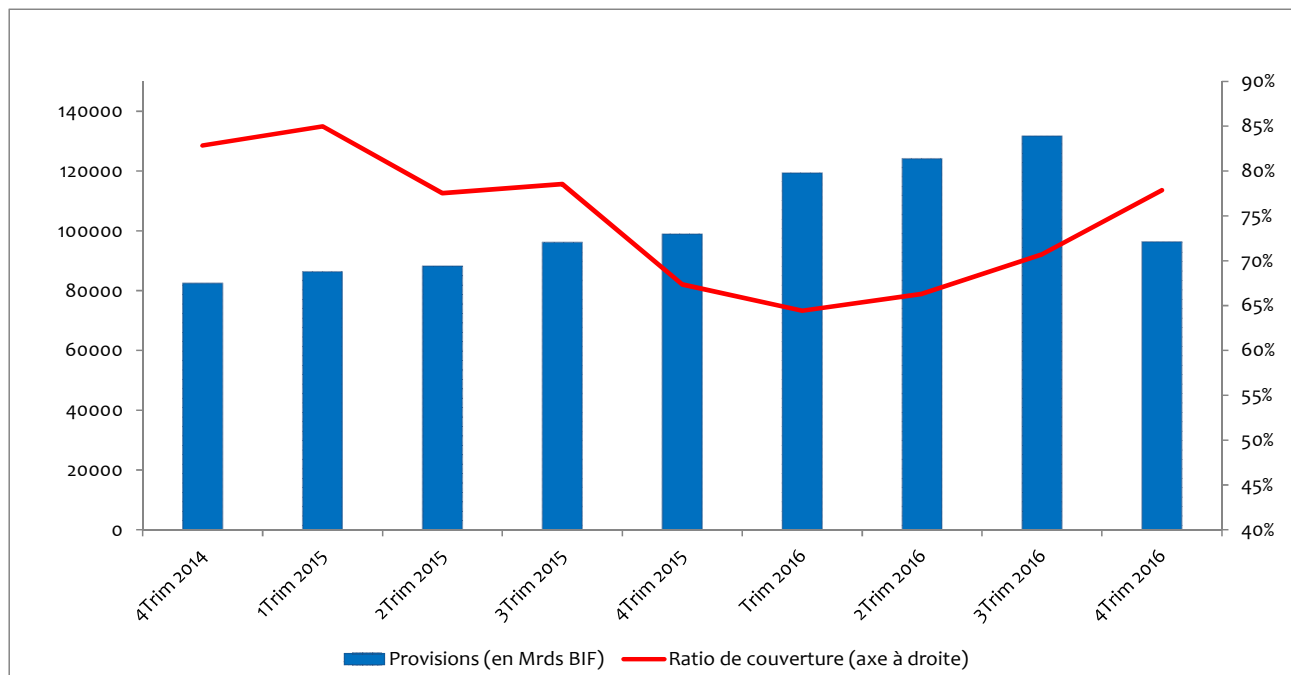


Source : BRB

L’analyse de la composition des créances impayées permet de déceler que le niveau des créances à surveiller (qui est un indicateur clé des dégradations futures du portefeuille crédit), reste élevé malgré une légère baisse entre 2016 et 2015. Ces dernières se sont

établies à 32 132 MBIF en 2016 contre 39 083 MBIF en 2015. Le secteur bancaire a fait preuve de prudence en constituant des provisions pour créances impayées à hauteur de 79,7 % à fin décembre 2016 contre 67,3 % à fin décembre 2015.

## Graphique 10: Evolution du taux de provisionnement



Source : BRB

#### 2.2.4. Liquidité

Globalement, le secteur bancaire a affiché tout au long de l'année 2016 des ratios de liquidité<sup>12</sup> suffisants vis-à-vis de la norme réglementaire de 20%. Le ratio de liquidité global a atteint

64% en 2016 contre 53% en 2015, soit une augmentation de 11%.

Cette hausse est due à l'accroissement de l'encours des bons et obligations du Trésor dans le portefeuille des banques.

Tableau 15: Evolution du ratio de liquidité des banques

	T1-2016	T2-2016	T3-2016	T4-2016
Ratio de liquidité BIF	42 %	44 %	49 %	55 %
Ratio de liquidité Devises	99 %	122 %	126 %	128 %
Ratio de liquidité globale	52 %	55 %	58 %	64 %

Source : BRB

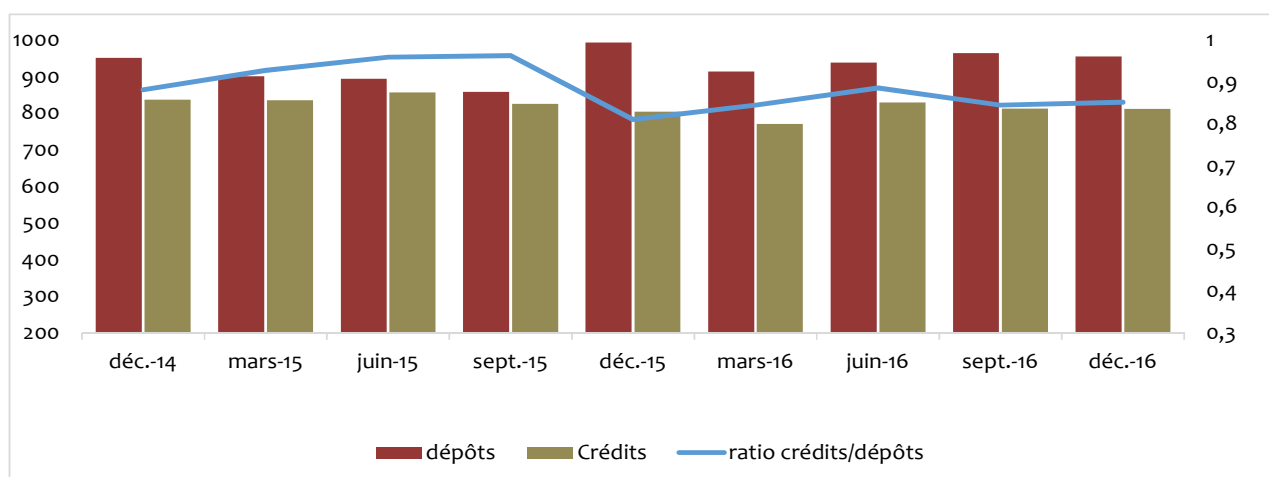
Pour l'activité d'octroi de crédits, les banques gardent toujours une marge confortable par

rapport aux dépôts, avec un ratio crédits/dépôts qui s'est établi à 85 % à fin 2016.

<sup>12</sup> Du point de vue prudentiel, le ratio de liquidité est donné par le rapport entre les actifs liquides sur le total des dépôts tandis que du point de vue de la politique monétaire, la liquidité bancaire correspond aux réserves des banques commerciales à la Banque centrale déduction faite des interventions de celle-ci sur le marché monétaire.



Graphique 11: Evolution du ratio crédits/dépôts



Source : BRB

Malgré ce ratio de liquidité globalement élevé, certains établissements de crédit ont dû recourir au marché interbancaire et au refinancement auprès de la Banque Centrale. Cette dernière, suite au contexte économique qui prévalait, a assoupli les conditions d'éligibilité au refinancement, pour permettre au secteur bancaire de faire face aux tensions sur la liquidité. Les résultats du stress test ont révélé que les liquidités de deux banques s'effriteraient au cours d'une période de détresse de 5 jours, en supposant un taux de retrait quotidien de 15 % pour les dépôts à vue et d'épargne de 3% pour les dépôts à terme.

Par rapport à décembre 2015, les résultats montrent que, à fin décembre 2016, les banques étaient plus sensibles au risque de liquidité.

### 2.2.5. Risque de marché

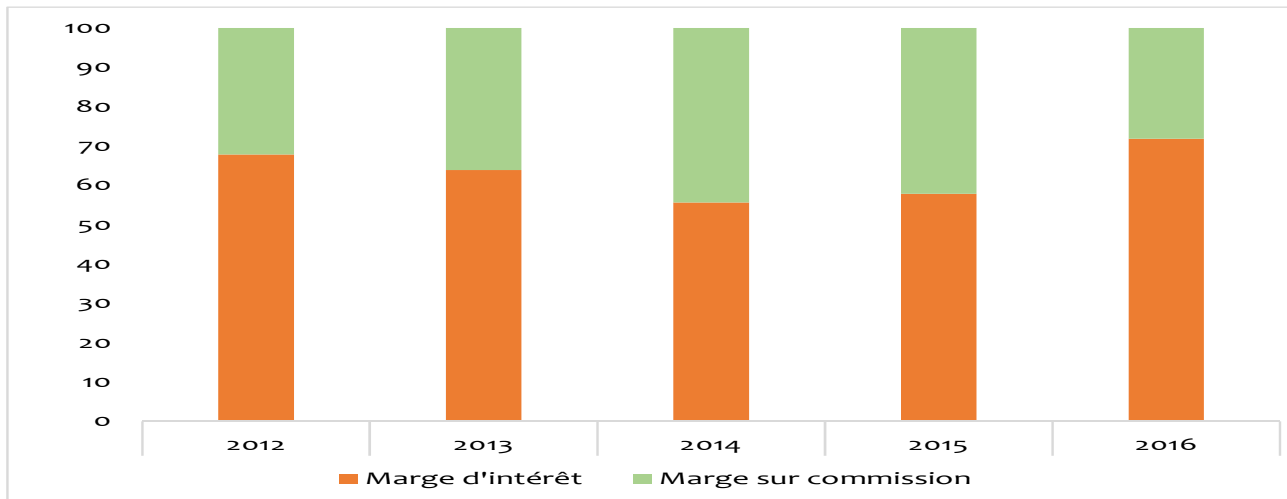
Le secteur financier est faiblement exposé au risque de marché parce que le Burundi

ne dispose pas encore de marché financier sur lequel les produits financiers peuvent s'échanger. Les titres du Trésor qui sont dans le portefeuille des banques sont des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne sont donc pas soumis à d'éventuelles variations des prix.

### 2.2.6. Rentabilité du secteur bancaire

En dépit d'une conjoncture difficile héritée de la situation de 2015, le secteur bancaire a maintenu sa rentabilité. Le produit net bancaire (PNB) du secteur provient principalement de la marge d'intérêt avec 72 % contre 28 % de la marge sur commissions.

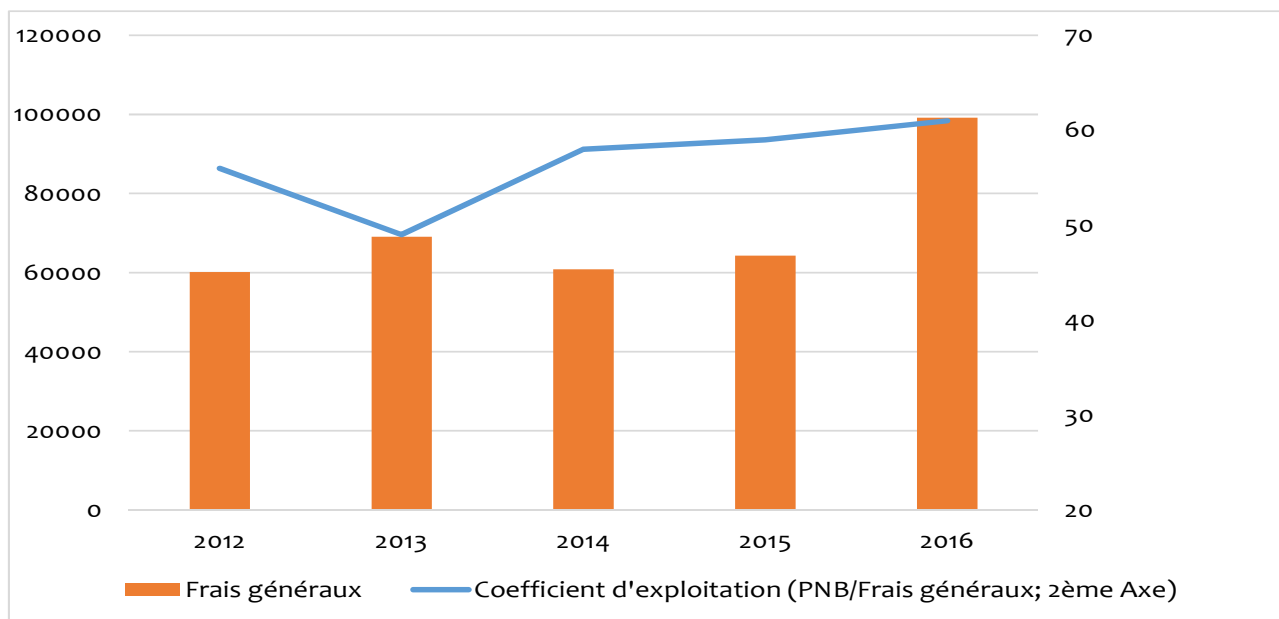
En 2016, la part relative de la marge d'intérêt a augmenté de 14 points de base tandis que les marges sur commissions ont connu une baisse de même ampleur. Toutefois, le produit net bancaire a reculé de 9,5 %. Ce recul est expliqué par l'aversion au risque qu'a développée le secteur bancaire face à la détérioration progressive de son portefeuille crédit.

**Graphique .12: Structure du produit net bancaire en pourcentage**

Source : BRB

Au niveau du secteur bancaire, les frais généraux ont une tendance haussière depuis 2014 suite à une augmentation relative des charges d'exploitation, ce qui a induit une légère augmentation du niveau du

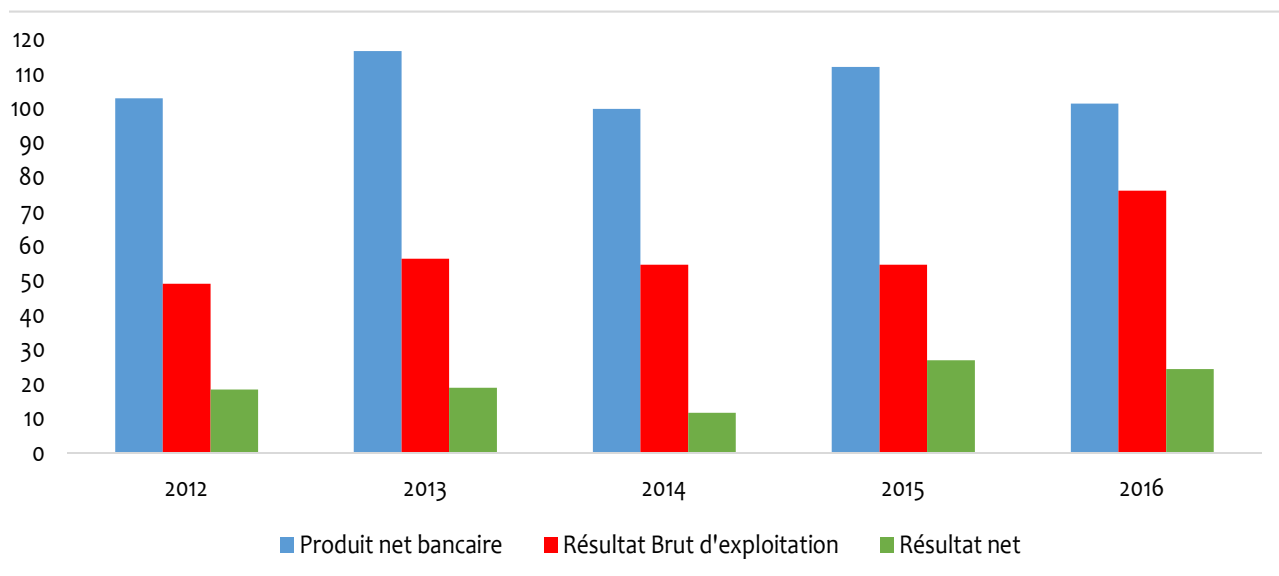
coefficient d'exploitation à près de 60 % du produit net bancaire (cf. graphique 13). Cette augmentation des frais généraux a affecté négativement les résultats du secteur qui a baissé de 12,7% entre 2015 et 2016.

**Graphique 13: Evolution des frais généraux et du coefficient d'exploitation**

Source : BRB

Comparé à l'année précédente, le résultat net des banques a chuté de 10,3%, revenant de 26,8 Mrds de BIF à fin décembre 2015 à 24,3

Mrds de BIF à fin décembre 2016. La rentabilité des actifs (ROA) s'est établie à 1,3 % et celle des fonds propres (ROE) à 8,8%.

**Graphique 14: Evolution des soldes intermédiaires de gestion des Banques**

Source : BRB

### 2.2.7. Tests de résistance

La Banque de la République du Burundi a effectué des tests de résistance pour évaluer la résilience du secteur bancaire face aux risques systémiques auxquels fait face le secteur. Des chocs sévères mais plausibles sont appliqués aux variables sélectionnées jusqu'à ce que les banques ne respectent plus la norme prudentielle du ratio de solvabilité (14,5%, minimum réglementaire). Les données utilisées sont relatives à l'année 2016 et les hypothèses de simulations sont fondées sur l'analyse des dynamiques de l'évolution de l'économie burundaise sur l'horizon de la dernière décennie, soit 2006-2016.

Plusieurs hypothèses macroéconomiques ont été sélectionnées sur base de l'analyse de l'environnement macro-financier et des perspectives de croissance. En considérant les risques systémiques liés à la dégradation des indicateurs macroéconomiques (augmentation du déficit budgétaire, dépréciation de la monnaie nationale, baisse de la production du café et du thé), l'exercice

a évalué l'effet des nouvelles détériorations sur les fonds propres des banques.

Le ratio de solvabilité après le choc est considéré comme la principale mesure de la résilience des banques tandis que la variation des prêts non performants constitue la principale mesure du risque de crédit. Le test de résistance réalisé en décembre 2016 a porté sur les deux principales sources potentielles de vulnérabilité pour le secteur bancaire; à savoir le risque de crédit et de liquidité.

#### A. Test de résistance au risque de crédit

En décembre 2016, concernant le risque de crédit, deux scénarii ont été effectués :

(A) Dans le premier scénario, on a simulé une dégradation additionnelle du portefeuille crédit dans un certain nombre de secteurs économiques exposés aux quatre risques ci-haut cités. Il s'agit du secteur du commerce (+17%), du petit équipement (+8%), de l'agriculture (+20%) et de la construction (+25%). Les chocs utilisés pour l'exercice correspondent aux risques qui ont été identifiés.

De manière globale, les résultats ont montré que tous les secteurs restent résilients aux chocs sévères.

(B) Le deuxième scénario a porté sur le risque de concentration dans les banques. Il a évalué la résilience des banques commerciales à la défaillance de leur 5 plus grands débiteurs. Ce scénario a supposé que 50% de l'encours des 5 grands débiteurs de chaque banque soient reclassés en créances compromises et a évalué l'impact sur les fonds propres et les capacités des banques à provisionner à hauteur du risque encouru. Les résultats de ce test ont montré que les banques restent résilientes à ce choc. Cependant, il est primordial de suivre régulièrement l'évolution des grands risques conformément à la Circulaire n° 6/2014 relative à la division des risques de crédit dans les établissements de crédit.

#### B. Test de résistance au risque de liquidité

Les indicateurs ont montré que le risque de liquidité pour les banques est demeuré stable. Les banques disposent d'actifs liquides adéquats pour assurer le financement des activités à court et à moyen terme dans une période de tension de liquidité. Le test de résistance sur la liquidité a consisté à déterminer l'impact d'un retrait soudain et massif des dépôts de la clientèle.

La résilience des banques au risque de liquidité est jugée par leur capacité à résister à ce choc sans recourir à une liquidité externe dans une période de 5 jours. Ce test ne tient pas compte des hypothèses sur l'extension de maturité et d'éventuels recours à une liquidité externe (par exemple le refinancement de la BRB).

Les résultats ont révélé que les liquidités de quelques banques s'effriteraient au cours

d'une période de détresse de 5 jours, en supposant un taux de retrait quotidien de 15 % pour les dépôts à vue et d'épargne et de 3% pour les dépôts à terme. Par rapport à décembre 2015, les résultats ont montré que, à fin décembre 2016, les banques étaient plus sensibles au risque de liquidité que l'année précédente.

### 2.3. Secteur de la microfinance

Le secteur de la microfinance détient 11 % du total actif du secteur financier. C'est un secteur rentable malgré les défis rencontrés en 2016. Aussi présente-t-il un impact positif sur l'inclusion financière.

#### 2.3 .1 Structure du secteur

Le secteur de la microfinance comprend 33 IMF agréées dont 15 coopératives d'épargne et de crédit (première catégorie), 17 entreprises de microfinance (deuxième catégorie) et 1 programme de micro crédit (troisième catégorie) avec 30 IMF qui sont fonctionnelles. Aussi, une coopérative domine à elle seule le marché avec 35 % des dépôts et 40 % des crédits et est implantée dans tout le pays.

Le nombre d'agences et de points de services des Institutions de Microfinances est passé de 205 en 2013 à 265 en 2016, ce qui améliore l'accès aux services financiers.

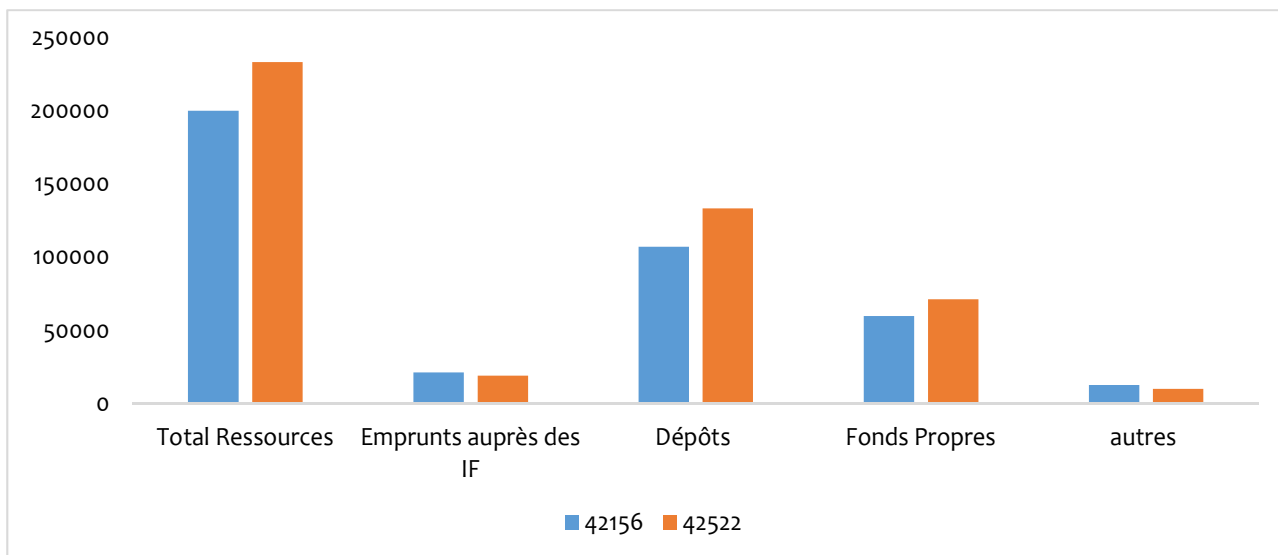
Le total actif du secteur de la microfinance est de 232 770,5 MBIF en 2016 dont 199 254,8 MBIF (86%) pour les IMF de la première catégorie, 33 515,6 MBIF (14%) pour les IMF de deuxième catégorie. Il existe une forte concentration dans ce secteur avec 79% des actifs qui sont détenus par quatre IMF.

### 2.3.2. Ressources

Les ressources des IMF se sont améliorées, passant de 199 800 MBIF en 2015 à 232 770 MBIF en 2016. Cette évolution est liée essentiellement à une croissance des dépôts

qui se sont établis à 133 159,60 MBIF en 2016 contre 106 895,20 MBIF en 2015 (soit une augmentation de 24,5 %) ainsi qu'à une croissance des fonds propres passant de 59 548,6 MBIF en juin 2015 à 70 919,4 MBIF en juin 2016 .

Graphique 15: Répartition des ressources des IMF en 2015 et 2016



Source : BRB

Les ressources des IMF sont limitées et ne leur permettent pas d'accorder suffisamment de crédits. Pour compléter ces ressources, les IMF recourent aux banques qui les financent à des taux élevés par rapport au marché interbancaire. Au cours des dernières années, les fonds propres du secteur n'ont cessé d'augmenter, passant de 54 942,1 MBIF en 2013 à 70 919,4 MBIF en 2016.

Selon le décret portant réglementation<sup>14</sup> des activités de microfinance au Burundi, les IMF ont l'obligation de constituer des

réserves de 20% du résultat net à affecter aux fonds propres sans limitation de durée ni de montant. En 2006, les IMF respectent cette exigence réglementaire.

### 2.3.3. Emplois

Les emplois ont augmenté de 17% de 2015 à 2016 en liaison avec la hausse des crédits de 29 617 MBIF. La part du crédit dans le total des emplois des IMF est de 59% en 2016 contre 55% en 2015.

<sup>14</sup> Décret n° 100/203 de la 22/07/2006 portant réglementation des activités de microfinance au BURUNDI.

Tableau 16: Emplois des IMF

	2016	2015	Ecart 2016- 2015	variation en %
Emplois	232 770,5	199 800,3	32 970,2	16,5%
Trésorerie active	71 707,2	61 761,01	9 946,2	5,0%
Encours Crédits	138 515,4	108 898,5	29 616,9	14,8%
Dont Crédits en souffrance	11 760,7	10 431,2	1 329,5	0,7%
Autres (dont les immobilisations)	22 547,9	29 140,8	-6 592,9	-3,3%

Source : BRB

Les secteurs de l'habitat (62%) et du commerce (13%) sont les plus financés tandis que d'autres secteurs sont faiblement financés : agriculture et élevage (10%), secteur social (9%), autres (5%).

### 2.3.4. Qualité du portefeuille

La qualité du portefeuille du secteur de la microfinance s'est légèrement améliorée. Le taux du portefeuille à risque (PAR) a été de 8,5% en 2016 contre 9,6% en 2015 avec une norme mondiale de 5%. Le taux de provisionnement s'est établi à 36% à fin juin 2016.

Tableau 17: Qualité du portefeuille

	2015	2016	Variation en %
Encours crédits	108 899	138 515	27,2
Crédits en souffrance	10 431	11 761	12,7
Portefeuille à Risque(PAR30)	9,6%	8,5%	-11,4
Provisions	4 579,3	4 245,5	-7,3
Taux de provisionnement	44%	36%	-18,0

Source : BRB

Le portefeuille à risque est composé principalement des secteurs du commerce (39%), de l'agriculture (23%) et de l'équipement (20%).

Les taux d'impayés des crédits solidaires (17,8%) et des crédits aux groupements (18,5%) sont faibles en comparaison aux taux d'impayés des crédits aux clients individuels (54%).

### 2.3.5. Adéquation des fonds propres

En 2016, les fonds propres sont de 64 654,3 MBIF, avec un ratio de solvabilité de 27%. Toutefois, ce ratio est asymétrique car certaines IMF sont plus solvables que d'autres.

### 2.3.6. Liquidité du secteur

Le secteur de la microfinance a affiché un ratio de liquidité de 49% pour une norme de 15%. Toutefois, 6 % des IMF demeurent en dessous de cette norme. Le ratio crédit/dépôt est de 104% en 2016 contre une norme de 100%.

### 2.3.7. Rentabilité du secteur

Le résultat net du secteur est de 5 326 MBIF en 2016 contre 2 467,37 MBIF en 2015, soit une augmentation de 116 %. Néanmoins, ce résultat est largement influencé par cinq IMF qui représentent 85% du secteur. En 2016, les IMF ont réalisées une rentabilité des fonds propres de 8% contre 4% en 2015 et une rentabilité des actifs de 2,2% contre 1% en 2015.



### 2.3.8. Risque opérationnel

Le risque opérationnel du secteur de la microfinance est essentiellement lié aux insuffisances des Systèmes d'Information de Gestion (SIG) et du contrôle interne. En effet, quelques IMF ne disposent pas de SIG performants tandis que d'autres traitent encore manuellement leurs opérations. Outre les insuffisances des SIG, le contrôle interne au sein de ces institutions est limité.

### 2.3.9. Exposition envers le secteur bancaire

Les interconnexions entre le secteur de la microfinance et le secteur bancaire sont peu développées et ne constituent pas un risque significatif. L'impact d'une faillite d'une institution de microfinance sur les autres institutions est limité. Les opérations

des IMF avec le secteur bancaire portent principalement sur les placements des excédents de trésorerie ainsi que les emprunts obtenus auprès du secteur bancaire.

En effet, les emprunts collectés auprès du secteur bancaire sont de 18 886,8 MBIF en 2016 (soit 8% du total actif) contre 21 008,2 MBIF en 2015 (soit 10% du total actif). Néanmoins, les placements effectués auprès du secteur bancaire sont significatifs avec à 71 707 MBIF à fin décembre 2016, soit 31% du total actif.

En plus des conséquences financières néfastes pour les déposants, le principal risque inhérent à la finance décentralisée propre au secteur de la microfinance, est qu'en cas de faillite d'une IMF, ça entraîne la perte de confiance vis-à-vis du système financier.

## 2.4. Secteur des Assurances

Le secteur des assurances assure une mission économique fondamentale, en sécurisant les personnes physiques et morales contre les risques éventuels auxquels elles peuvent être confrontées. Au Burundi, ce secteur constitue l'un des secteurs importants du système

financier, puisqu'il occupe 5% du total actif du secteur financier. En effet, il interagit avec le secteur bancaire à travers les dépôts, les placements et les prêts. Avec 7 compagnies d'assurance et 15 courtiers qui se partagent le marché, les fonds propres du secteur sont restés stables en 2016 par rapport à 2015.

**Tableau 18: Evolution du taux de pénétration**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PIB (en Mrds BIF)	2 989	3 609	4 131	4 138	4 520	4 759
Chiffre d'affaires (Mrds BIF)	26	29	34	36	37	37
Taux de pénétration	0,86	0,80	0,81	0,87	0,82	0,78

Source : ARCA.

Le taux de pénétration a baissé en 2016, par rapport à 2015, revenant de 0,82% à 0,78% soit une baisse de 0,05%.

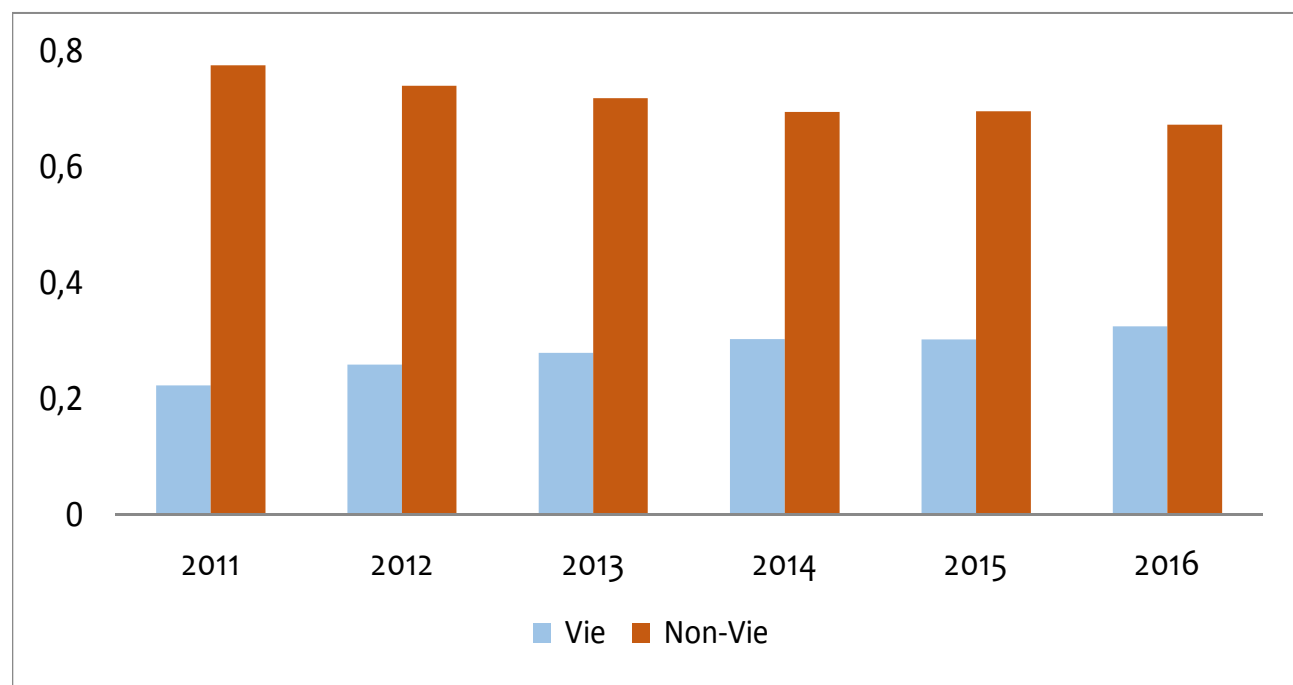
Ce taux est porté en grande partie par les produits d'assurances non vie, puisqu'ils représentent 67% du chiffre d'affaires global. Toutefois, ce taux demeure faible comparé à la moyenne africaine (2,8%) et mondiale (6,1%)<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> AKI insurance industry annual report 2015



Notons que l'instauration des nouveaux produits d'assurances rendus obligatoires par la loi N°1/02 du 7 janvier 2014 portant code des assurances au Burundi, ne sont pas encore commercialisés et ces derniers devraient augmenter le taux de pénétration.

**Graphique 16: Evolution des primes par types d'assurances**



Source : ARCA.

En 2016, les assurances non vie englobent 67% des primes totales contre 70% en 2015, tandis que les primes en assurances vie connaissent une hausse, passant de 30% à 33% de 2015 à 2016. Toutefois, la baisse des primes en

assurance non vie s'explique par le fait que les produits non vie sont en phase de déclin, alors que les produits vie sont en phase de croissance.

**Tableau 19: Evolution du taux de sinistralité du secteur des assurances**

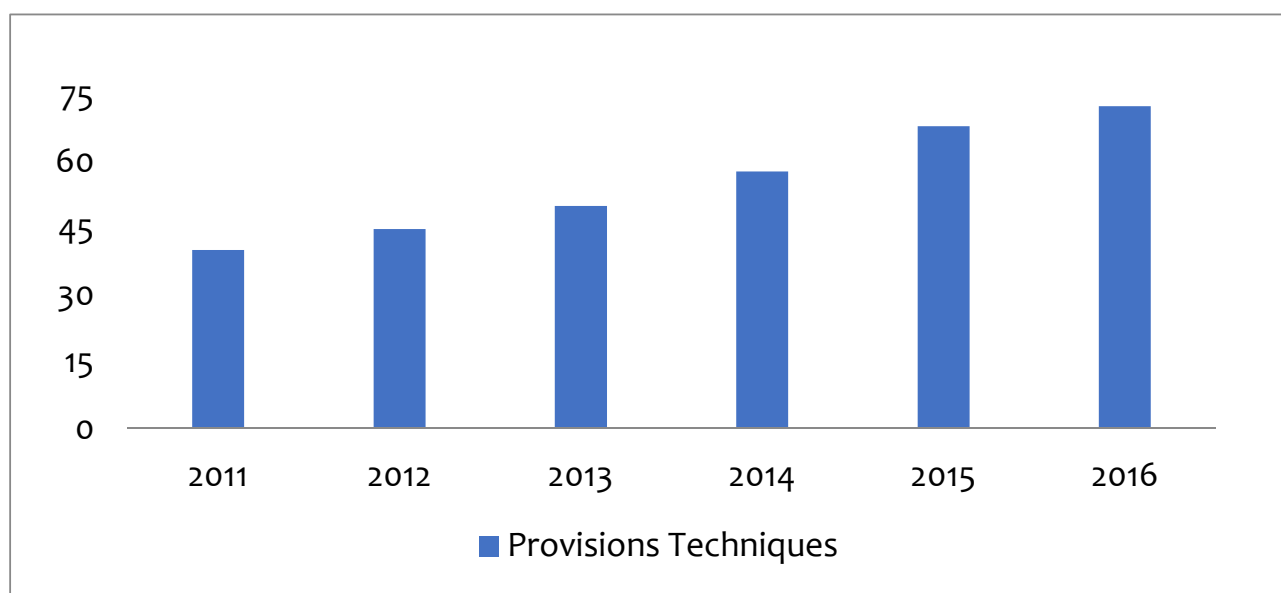
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Total sinistres (En Mrds BIF)</b>	7,6	12,5	13,1	14,7	15,3	14,9
<b>Total primes (En Mrds BIF)</b>	26	29	34	36	37	37
<b>Taux de sinistralité</b>	<b>29,5</b>	<b>43,4</b>	<b>38,8</b>	<b>38,0</b>	<b>41,3</b>	<b>40,3</b>

Source : ARCA

Il en résulte de ce tableau qu'en 2016, le taux de sinistralité a connu une baisse de 1 % par rapport à 2015. Cette situation s'explique

par la baisse des sinistres que le secteur a remboursés puisque le montant de primes a faiblement varié en 2016 par rapport à 2015.

### Graphique 17: Evolution des provisions techniques



Source : ARCA

Les provisions techniques du secteur connaissent une hausse depuis cinq dernières années. Entre 2015 et 2016, les provisions techniques ont augmenté de 7%, passant de

68 Mrds de BIF à 72Mrds. Il en résulte que le secteur des assurances constitue assez de provisions pour faire face aux remboursements des sinistres.

# 3

## CHAPITRE 3: MARCHÉ MONÉTAIRE ET INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ



L'année 2016 s'est caractérisée par la baisse de la trésorerie bancaire en lien avec la baisse du niveau de l'activité économique et l'amenuisement des réserves de change détenues par les banques. Dans ce contexte, la Banque Centrale a augmenté l'encours de ses interventions s'établissant à 83,6 Mrds de BIF contre 14,5 Mrds de BIF à fin décembre 2015.

Quant aux infrastructures de marché, leur fonctionnement au cours de l'année 2016 n'a engendré aucune perturbation pour la Stabilité Financière. Ainsi, le système de compensation a fonctionné de manière fluide comme en témoigne le faible rejet des ordres de paiement en fin de journée et l'absence de défaut de remboursement des avances et des facilités de prêts marginales accordées aux participants.

En dépit de ces évolutions, les principaux risques émanant du marché monétaire et des infrastructures de marché continuent de provenir du manque d'approfondissement de ce marché et de la forte concentration de la liquidité dans certaines banques. Les titres de la dette émis par le Trésor dominent le marché, les banques et les fonds de pension sont les

principaux souscripteurs sur le marché des titres publics.

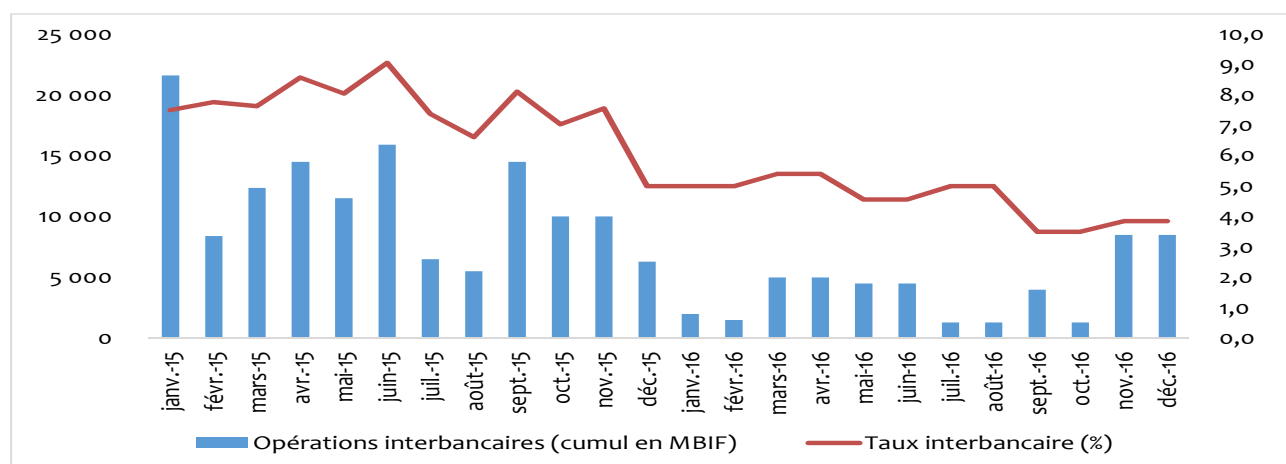
### 3.1. Marché monétaire

En 2016, le besoin de refinancement des banques s'est accru et s'est établi à 83,6 Mrds de BIF en 2016 contre 14,5 Mrds de BIF en 2015. Les volumes échangés sur le marché interbancaire ont baissé suite à l'intensification des interventions de la Banque Centrale sous forme d'apport normal de liquidité, passant de 3,5 Mrds de BIF à 11,4 Mrds de BIF en 2016, en moyenne mensuelle. L'intensification des opérations d'apport de liquidité a conduit les banques à augmenter leurs souscriptions au marché des titres publics dont l'encours est passé de 258,9 à 433,1 Mrds de BIF entre décembre 2015 et décembre 2016, soit une augmentation de 67,3%.

Le taux moyen interbancaire entre 2016 et 2015 s'est situé dans une fourchette de 4,5 et 7,5%.

Le système bancaire a connu des difficultés de trésorerie en 2016, ce qui n'a pas affecté les taux du marché interbancaire suite à la politique d'assouplissement quantitatif adoptée par la Banque Centrale.

**Graphique 18: Opérations sur le marché monétaire interbancaire**

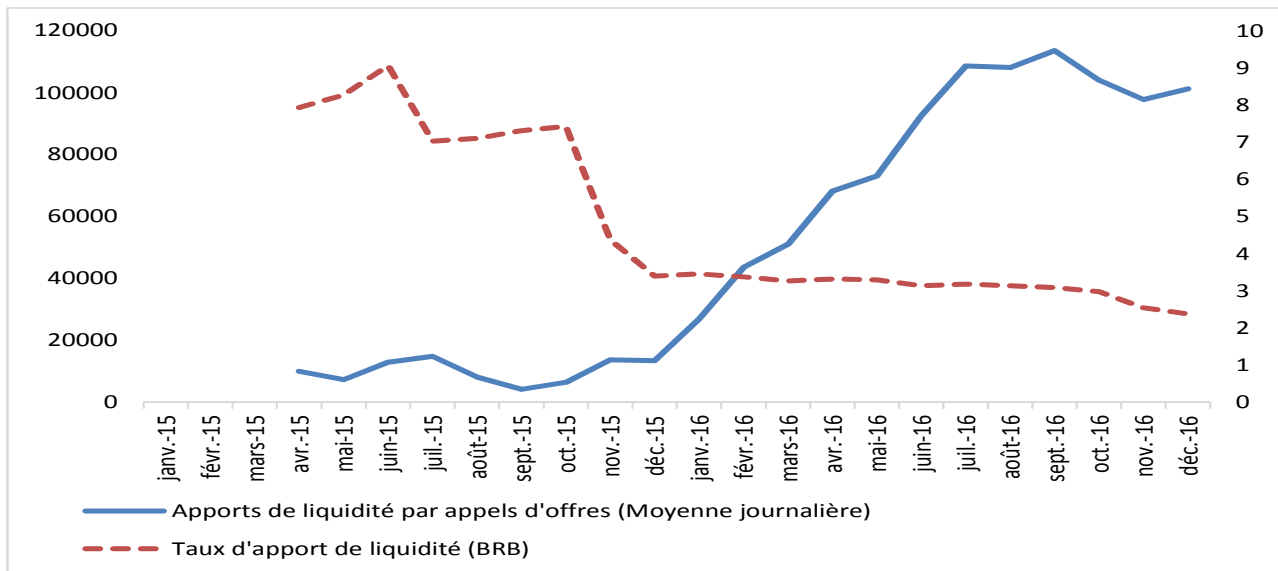


Source : BRB

La liquidité bancaire demeure inégalement répartie entre les banques. Plus de 70% des réserves totales étant détenues par trois banques. Le marché d'apport de liquidité a

enregistré une concentration plus importante comparativement aux autres compartiments du marché monétaire et reste exclusivement dominé par quelques banques commerciales.

Graphique 19: Refinancement auprès de la BRB

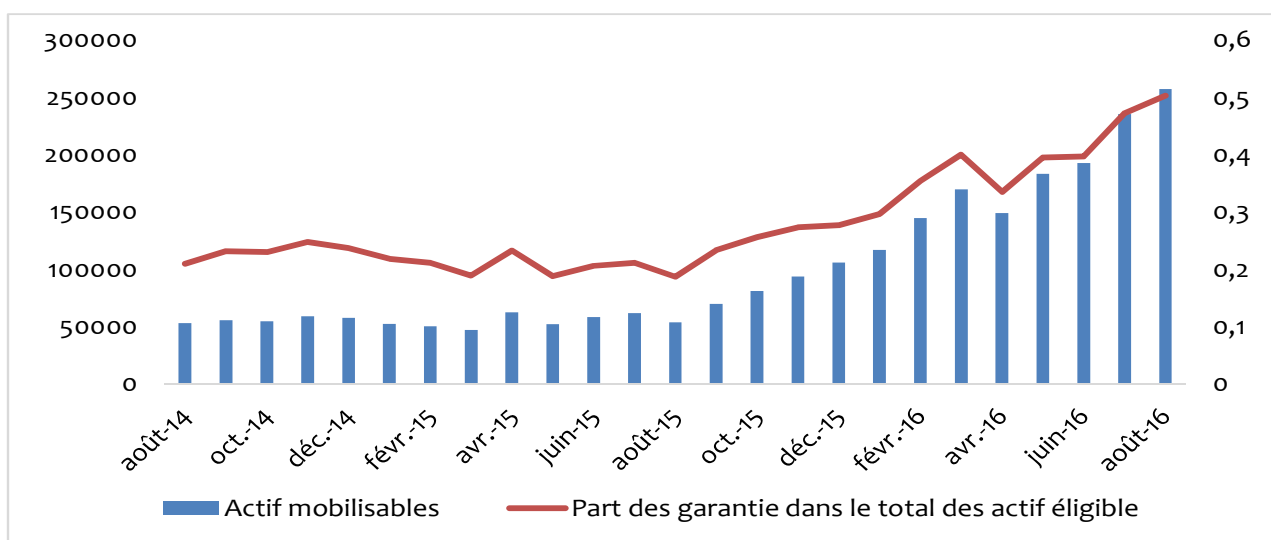


Source : BRB

De même, les garanties en couverture des refinancements ont augmenté au cours de l'année 2016. En effet, la part des garanties mobilisées par les banques par rapport à leurs

avoirs propres en actifs éligibles a augmenté, s'établissant en moyenne mensuelle à 39,4% en 2016 contre 22,4% en 2015.

Graphique 20: Part du collatéral dans les refinancements.



Source: BRB

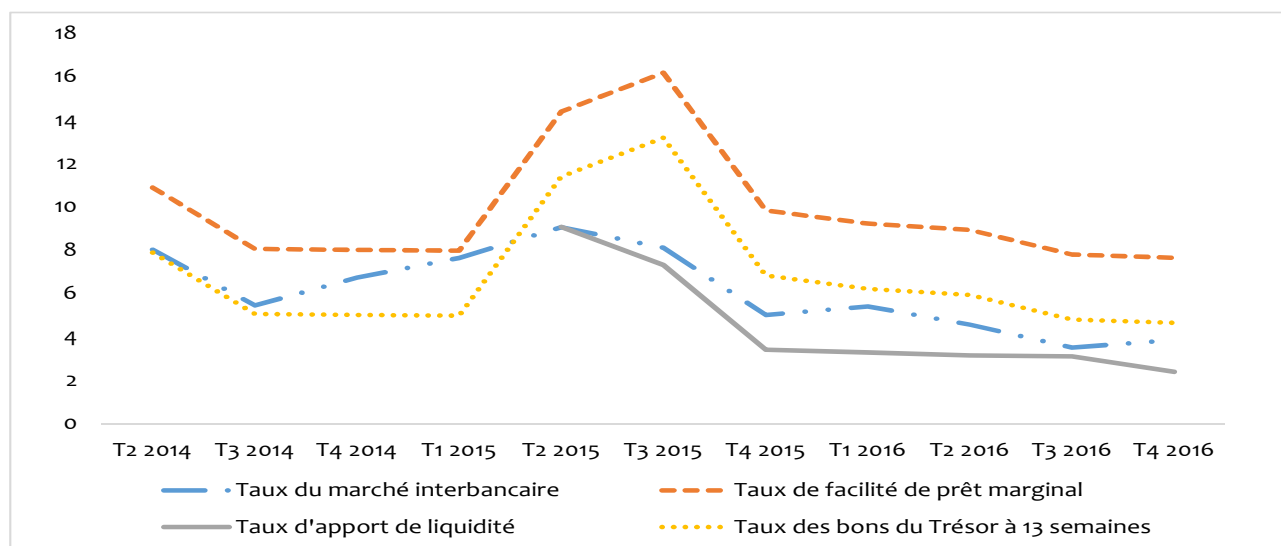
L'année 2016 s'est caractérisée par la poursuite de la diminution de la liquidité bancaire (en moyenne journalière) en lien avec la baisse des réserves de change. Dans ce contexte,

la Banque Centrale a augmenté l'encours de ses interventions et les taux sur le marché monétaire ont baissés. En effet, le taux d'intérêt moyen sur les apports de liquidité

par appels d'offres s'est établi à 2,4 contre 3,4% l'année précédente. De même le taux d'intérêt moyen interbancaire est revenu de 4,25 à 3,68%, et celui sur la facilité de prêt marginal

de 8,20 à 7,33%, suite à la baisse du taux sur les Bons du Trésor à 13 semaines auquel il est indexé qui sont passés de 5,20 à 4,33%.

**Graphique 21: Taux du marché monétaire**



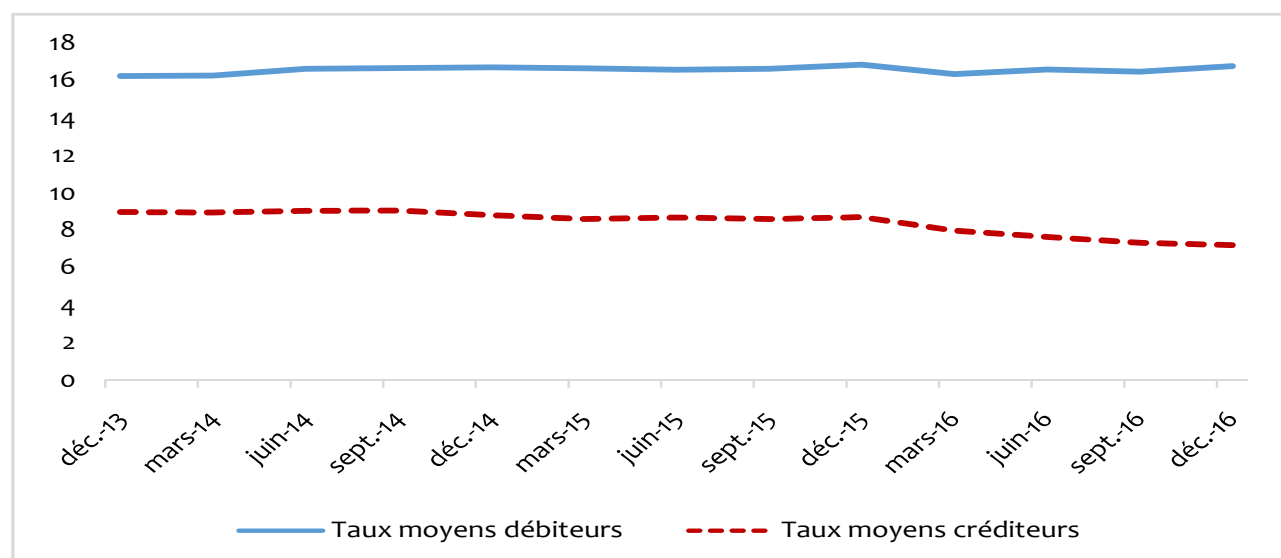
Source : BRB

Au cours de l'année 2016, le taux d'intérêt moyen sur l'encours des crédits a diminué, s'établissant à 16,52 contre 16,65 % à la même période de 2015, soit une baisse de 0,13 point de pourcentage.

De même, en glissement annuel, le taux moyen créditeur a baissé, revenant de 8,60 à

7,71%. Ce recul a porté sur les bons de caisse (8,57 contre 9,53%) et les dépôts à terme (8,12 contre 9,58%). En revanche, les taux d'intérêt sur les comptes sur livret (7,30 contre 6,95%) et sur les dépôts à vue rémunérés (4,78 contre 4,38%) ont légèrement augmenté.

**Graphique 22: Taux moyen débiteur et créditeur**



Source : BRB

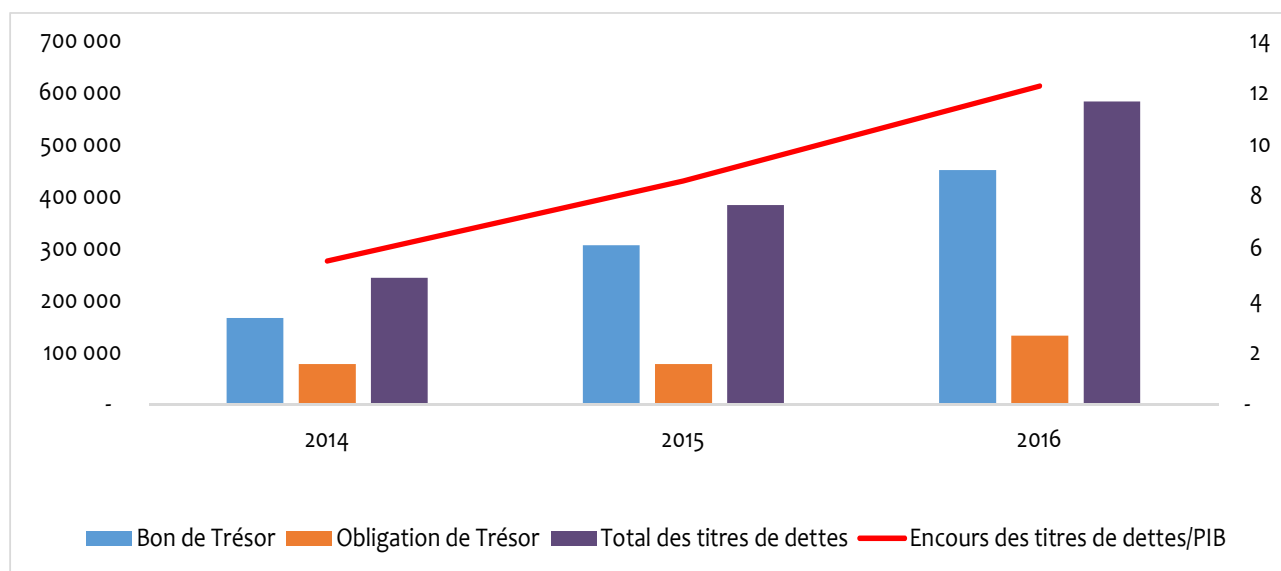


● **Marché des titres publics**

L'encours des titres publics (bons et obligations du Trésor) a atteint 433,1 Mrds de BIF à fin 2016 contre 258,9 Mrds de BIF à la fin 2015, soit un taux de croissance de 67,3 %. Le

poinds de la dette publique envers le secteur bancaire rapporté au PIB est de 12,2 % en 2016 contre 8,6 % en 2015. L'augmentation de ces ratios de la dette est due à la prépondérance des banques commerciales sur le marché de la dette publique.

**Graphique 23: Evolution de l'encours des titres de dettes**



Source : BRB

Le marché des titres publics présente à fin 2016, une large interconnexion avec le secteur financier. Ainsi, la part des titres publics détenus par les banques et les établissements financiers représentent 77,9%, soit près de 433 Mrds de BIF. Les organismes de retraite et de prévoyance sociale ainsi que les assurances représentent quant à eux respectivement 15% (82,8 Mrds de BIF) et 7% (40,6 Mrds de BIF).

Le compartiment de la dette publique reste la première alternative de placement pour les banques commerciales, de par la sécurité qu'il offre et l'aversion au risque. Comme pour les années précédentes, en 2016, le Trésor a fortement participé sur le marché de la dette, levant des montants importants en vue de financer le déficit budgétaire.

### 3.2. Infrastructure de marché: Système de paiement et de règlement

Les infrastructures de marché constituent la plateforme des opérations financières. Ils comprennent le système de paiement avec ses trois grandes composantes dont la composante de télé compensation (ACH- Automated Clearing House), le système de règlement de gros montants (RTGS- Real Time Gross Settlement) et le Dépositaire Central de Titres (CDS Central Depository Securities). Une composante monétique est aussi en cours d'implémentation pour l'interopérabilité et la compensation des opérations sur cartes bleues. Ces derniers sont des éléments moteurs du système financier et grâce auxquels les opérations financières de paiement, de règlement et livraison sont traitées.

Le bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de règlement est donc essentiel pour préserver la Stabilité Financière en raison des risques systémiques qu'elles sont susceptibles de provoquer lorsqu'elles sont

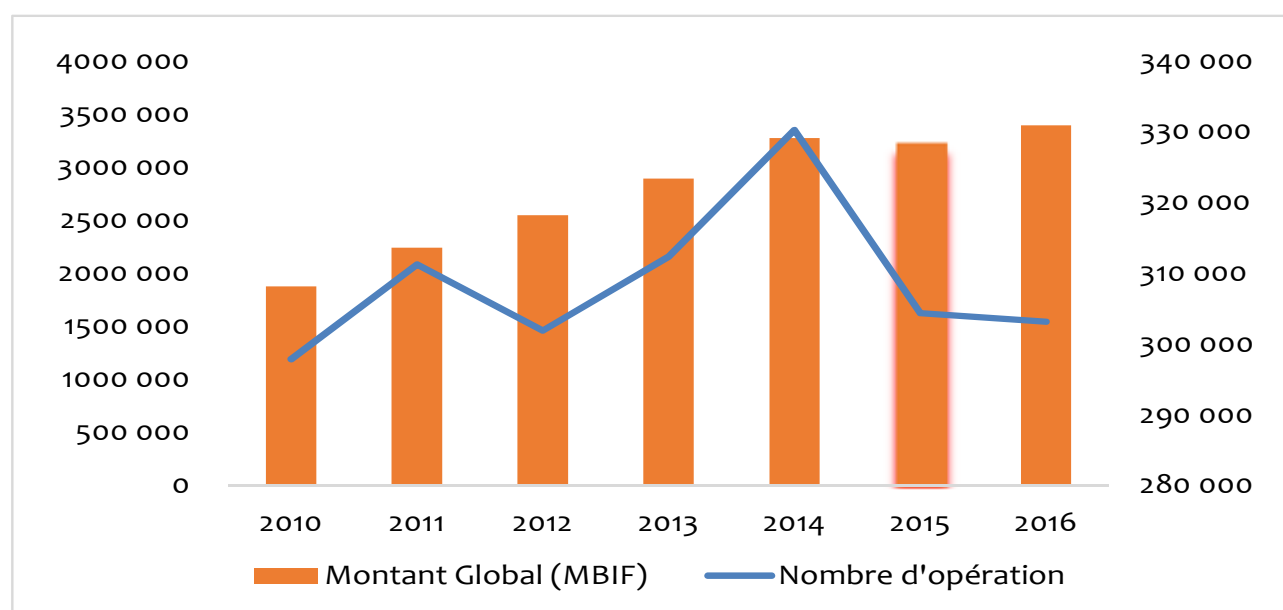
défaillantes. En effet, ces infrastructures concentrent des risques financiers et/ou opérationnels importants et les interdépendances entre les intervenants dans les différents compartiments doivent être scrutés à loupe pour éviter les perturbations éventuelles pouvant créer des suspens et/ou des retards dans l'exécution des opérations dans le système.

L'importance des infrastructures de paiement et de règlement revêt un caractère indispensable pour la stabilité du système financier et c'est dans ce sens que les normes qui les régissent sont régulièrement renforcées.

- **Activités de la chambre de compensation**

Au terme de l'année 2016, la chambre de compensation a traité 303 106 ordres (chèques et ordre de virement), légèrement en baisse de 0,3% par rapport à l'exercice précédent. La valeur globale de ces ordres a augmenté de 4,6%, passant de 3 229,8 Mrds de BIF en 2015 à 3 387,02 Mrds de BIF en 2016.

**Graphique 24: Opérations de la chambre de compensation**



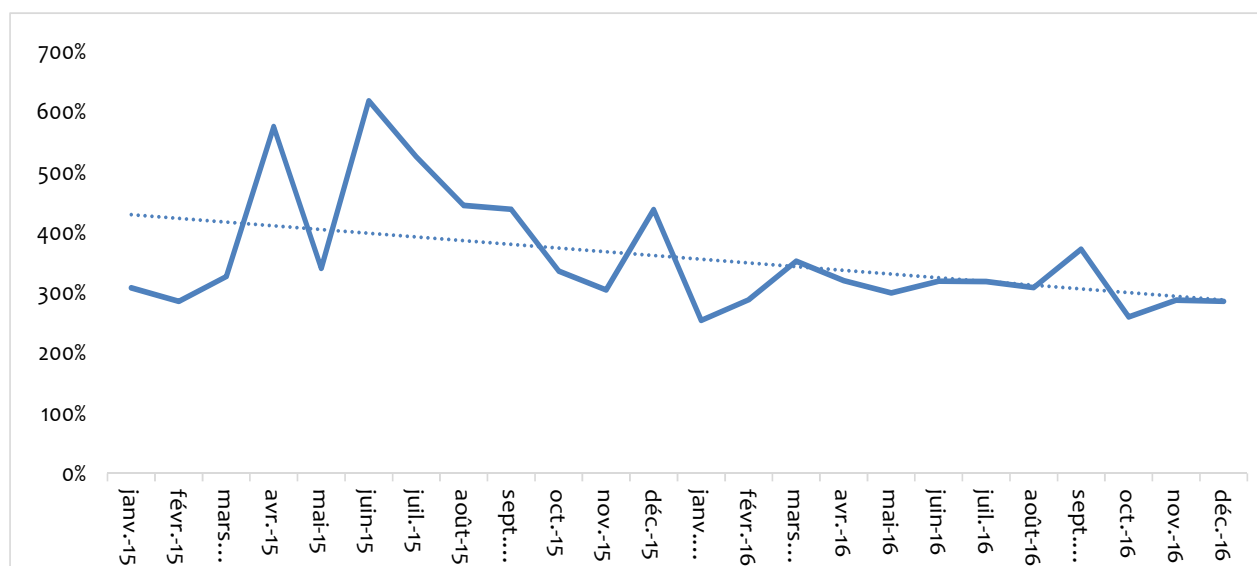
Source : BRB

La mesure de l'efficacité des mécanismes de liquidité de ce système est assurée à travers les facilités de prêt marginal accordées par la Banque Centrale aux participants ainsi que le coefficient d'écoulement des liquidités. En 2016, la fourniture de crédit intra-journalier ainsi que les facilités de prêt marginal par la Banque Centrale aux participants a permis d'assurer le bon déroulement du processus

de règlement et d'éviter que le système ne connaisse des situations de blocage.

Les facilités de prêt marginal de la Banque Centrale pour l'année 2016 se sont établies en moyenne quotidienne de 484,4 MBIF contre 1 175 MBIF en 2015 consécutivement à l'intensification des opérations d'apport de liquidité par la Banque Centrale.

Graphique 25: Coefficient d'écoulement des liquidités



Source : BRB

Le coefficient d'écoulement des liquidités reflète l'efficacité de la structure d'un système de paiement. Il est calculé par le rapport du total des paiements effectués à travers la chambre de compensation à la somme des réserves des banques. Un système dont le coefficient d'écoulement des liquidités est bas, peut être inefficace, mais il peut être aussi plus sûr, si les banques détiennent un niveau relativement élevé de réserves pour amortir les chocs de liquidité.

Le coefficient d'écoulement des liquidités s'est établi en moyenne quotidienne à 306 % en 2016 contre 412 % en 2015. La baisse de ce

coefficient est principalement liée à la hausse des réserves des banques qui ont augmenté de 63,8 % en 2016 et une augmentation moins importante des opérations de la chambre de compensation de 6,8 %.

- **Système de règlement-livraison des titres**

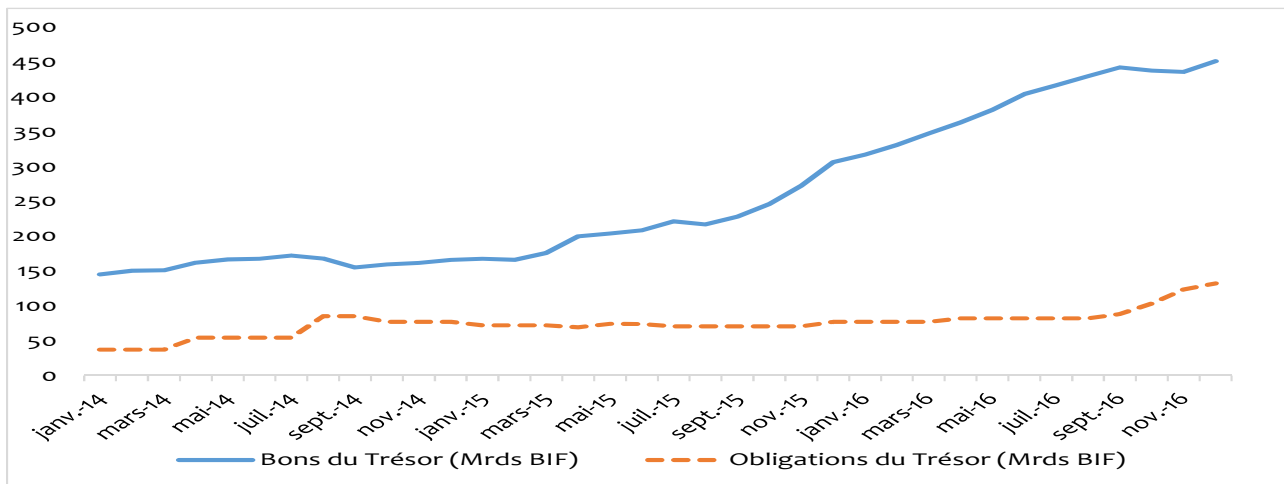
En tant que dépositaire central unique des titres à travers le CSD qu'elle gère, la BRB est au centre du marché des titres publics (bons et obligations du Trésor) en assurant des fonctions centrales telles la conservation des titres inscrits en compte et la gestion du

système de règlement/livraison qui permet de dénouer toutes les transactions réalisées sur les valeurs admises aux opérations du dépositaire central.

Les actifs financiers conservés ainsi que les flux traités via le CSD constituent un

élément important dans l'évaluation du risque systémique. En effet, avant la migration vers le CSD, la BRB avait un système de gestion et de règlement semi-manuel. Les avoirs de titres se sont établis à 582,8 Mrds de BIF à fin 2016 contre 383,0 Mrds de BIF en 2015 soit une croissance de 52,2%.

**Graphique 26: Evolution des avoirs des titres**



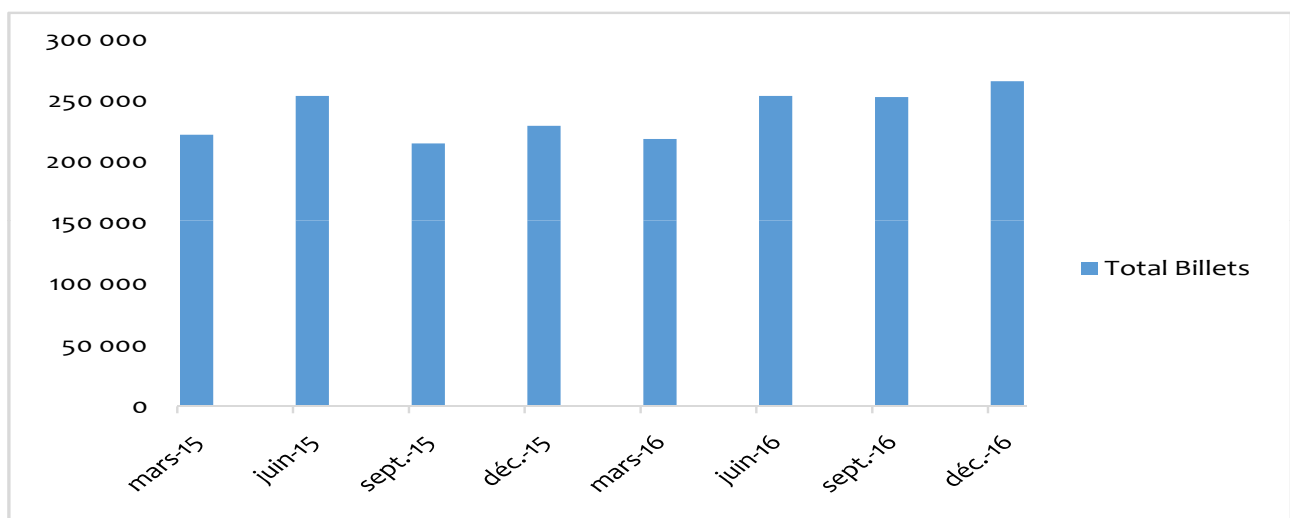
Source : BRB

### 3.3. Moyens de paiement

La circulation fiduciaire hors bancaire a augmenté de 15,9% en 2016, passant de 230 723,7 à 267 512,5 MBIF. La circulation

fiduciaire est constituée à 99,47% de billets de banques et à 0,53% de pièces.

**Graphique 27: Evolution des billets en circulation**



Source : BRB



# 4

## CHAPITRE 4: CADRE DE POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE





La politique macroprudentielle prend en compte les interactions entre le secteur financier et le secteur réel pour prévenir et atténuer les risques pouvant perturber le fonctionnement du système financier ou déséquilibrer l'économie réelle.

La mission de la politique macroprudentielle est aussi de diminuer les déséquilibres financiers, les phénomènes pro-cycliques et les risques systémiques, en prévoyant en amont les mesures visant à limiter la croissance excessive du crédit, l'endettement excessif des agents économiques, évitant les concentrations des crédits par débiteurs et/ou par secteurs et augmentant la résilience du système financier aux évolutions défavorables.

Face aux déséquilibres macroéconomiques et financiers, les Banques Centrales ont opté pour des stratégies destinées à renforcer le cadre de surveillance microprudentielle (supervision), d'une part et, la politique macroprudentielle, d'autre part. L'adoption de politiques macroprudentielles met en jeu le contenu de ces politiques d'un côté, et, le type de coordination avec les politiques macroéconomiques d'un autre côté.

C'est dans cette perspective que la BRB a entrepris un vaste chantier de réformes visant à compléter la régulation microprudentielle traditionnelle, c'est-à-dire centrée sur les risques individuels, par une analyse macroprudentielle prenant en compte les risques dans leur globalité, c'est-à-dire centrée sur le risque systémique.

#### 4.1. Politique macroprudentielle et les autres politiques

Etant donné que les Banques Centrales sont des institutions qui comprennent mieux les comportements des marchés et ont depuis toujours tissé des relations solides entre le système financier et l'économie réelle, elles jouent un rôle central en tant que superviseur pour assurer la stabilité financière. La BRB, en plus de sa mission principale de stabilité de prix, contribue également à la stabilité du système financier. L'articulation de la politique macroprudentielle avec la politique monétaire est indispensable du fait des conséquences des deux politiques, l'une sur l'autre.

A titre illustratif, la politique macroprudentielle affecte les mécanismes de la politique monétaire en prenant en compte l'effet sur les prix et les rendements des actifs. Elle accroît l'efficacité de la politique monétaire en empêchant les tensions financières qui peuvent affecter les taux d'intérêt. La politique macroprudentielle et la politique monétaire vont dans le même sens en cas d'expansion mais peuvent aller dans des directions opposées quand les tensions sur le système financier s'accompagnent d'un risque inflationniste. De même, la politique monétaire doit rester centrée sur la stabilité des prix, mais aussi promouvoir la stabilité financière, ce qui peut nécessiter le déplacement de l'horizon des objectifs de la politique monétaire.

Pour ce qui est de l'articulation avec les autres politiques macroéconomiques, elle est d'autant plus importante et utile que certaines Banques Centrales, au-delà de leur mission traditionnelle d'assurer la stabilité des prix, doivent aussi apporter

leur soutien aux politiques économiques, en vue d'une croissance forte et durable. Il en est particulièrement ainsi avec la politique budgétaire et les politiques structurelles.

La politique budgétaire interagit avec la stabilité financière du fait de la relation entre la dette souveraine et les bilans des banques d'une part, et, du lien entre le déficit budgétaire et le seignuriage, d'autre part. En ce qui concerne les politiques structurelles, il s'agit notamment de la fiscalité et des politiques d'accès à la propriété.

## 4.2. Cadre institutionnel de la Stabilité Financière

La surveillance du système financier est une mission statutaire de la Banque de la République du Burundi conformément à l'article 6 portant missions et objectifs de la BRB.

Depuis quelques années, la BRB a entrepris le processus de mise en place d'un cadre de suivi de la stabilité financière et œuvre pour l'instauration d'un dispositif de surveillance macroprudentielle y relatif. En 2016, plusieurs avancées remarquables ont été faites dans la perspective de doter la BRB d'un cadre institutionnel de surveillance de la stabilité financière adéquate surtout dans une période où le secteur financier est exposé aux risques systémiques liés aux perturbations macroéconomiques.

Dans cette perspective, la BRB s'est doté d'un Comité Technique de Stabilité Financière (CTSF) et d'un Comité Interne de Stabilité Financière (CISF). Ce dernier est présidé par le Gouverneur, il constitue l'organe de décision en matière de politique macroprudentielle.

Sur base des analyses économiques, monétaires et financières, le CISF prend des décisions en rapport avec les instruments macroprudentiels à activer en période de tension financière pour éviter la matérialisation des risques systémiques identifiés. La mise en place de ce Comité a permis à la BRB, à l'instar d'autres Banques Centrales de la CEA, d'avoir un cadre décisionnel de stabilité financière approprié.

Le CISF continue les démarches pour la mise en place d'un Comité National de Stabilité Financière (CNSF), des réunions avec les autres régulateurs du système financier sont prévues au cours de l'année 2017. La BRB continue sa campagne de communication et de sensibilisation. Des ateliers ont été organisés à l'endroit des autres régulateurs et autres partenaires, notamment l'Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU), le Service Chargé des Entreprises Publiques (SCEP), l'Association des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF), le Réseau des Institutions des Microfinances (RIM), l'Office Burundais des Recettes (OBR), l'Association des Assurances du Burundi (ASSUR) et l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA).

## 4.3. Mesures prudentielles adoptées

Appelée à s'adapter à un environnement de contagion, la Banque de la République du Burundi mis en place des actions consistant à :

- a) Renforcer l'architecture institutionnelle de coordination de la politique macroprudentielle avec les autres politiques macroéconomiques, no-

tamment à travers un projet de mémorandum d'entente pour la mise en place d'un Comité National de Stabilité Financière incluant le Ministère des Finances mais aussi d'autres parties prenantes comme les associations professionnelles de banques, de sociétés d'assurance, d'établissements de microfinance, les fonds de pension, et les organes de régulation ;

- b) Servir de Conseil à l'Etat pour la mise en œuvre des politiques budgétaires contracycliques afin de mieux contrer les chocs conjoncturels ;
- c) Mettre en œuvre une politique monétaire contracyclique (accommodante), orientée vers les chocs conjoncturels ;
- d) Veiller à une meilleure coordination de la politique monétaire avec la politique budgétaire ;
- e) Renforcer la veille stratégique et l'intelligence économique à travers le renforcement des capacités d'analyse et prévision ;
- f) Activer des instruments contracycliques, tels que des circulaires sur les modes de provisionnement; l'obligation à certaines banques de renforcer les fonds propres à travers une recapitalisation ou l'incorporation de résultats dans les fonds propres ; l'obligation de radiation de créances impayées ;
- g) Activer des instruments structurels tels que la généralisation de tests de résistance avec obligation de renforcement des fonds propres; l'utilisation d'indica-

teurs de solidité financière.

#### 4.4. Cadre de régulation et de supervision bancaire.

##### 4.4.1. Circulaire relative à la matrice des sanctions.

Dans l'objectif de renforcer la résilience du secteur bancaire, compte tenu de l'évolution des activités et des risques y afférents, la Banque Centrale a procédé à des changements de l'ancienne circulaire relative à la matrice des sanctions édictée en 2008. La nouvelle circulaire vise à intégrer les dispositions de sanctions liées au non-respect des circulaires édictées après 2008. Les modifications visent aussi à remédier au non respect des instructions de la Banque Centrale, et apporte des éclaircissements sur les manquements liés aux conditions d'agrément, à la transmission des informations, à la gestion du risque de crédit, au contrôle interne et aux manquements divers.

##### 4.4.2. Mesures spécifiques prises par la BRB

Des mesures ont été prises pour faciliter le financement de la campagne café 2015/2016. Ces mesures consistaient à financer ce secteur à un taux fixe de 3% et en allongeant les maturités jusqu'à 28 jours.

En complément à cette mesure, la BRB a accordé une dérogation aux critères de mobilisation des effets adossés aux créances sur le secteur hôtelier, qui ont été acceptées à la mobilisation à la Banque Centrale avec un nombre maximum d'incidents de paiement de 12 mois pour les crédits dont l'encours est d'au moins 100 MBIF.

En ce qui concerne le portefeuille crédit, la BRB a pris des mesures qui ont renforcé la solidité du système bancaire, notamment celle consistant à accorder une dérogation aux banques n'ayant pas encore mis en application la circulaire 12/2013 relative au provisionnement.

Aussi, la BRB a adopté une décision d'alléger les règles relatives à la restructuration des créances en augmentant le nombre de restructurations de 3 à 5.

#### 4.5. Régulation de la microfinance, des bureaux de change et des établissements de paiement et de transfert

En 2016, la BRB a entrepris des actions visant à améliorer la réglementation des secteurs de la microfinance, des bureaux de change, des établissements de paiement et des systèmes de transfert instantané d'argent.

##### 4.5.1. Institutions de la microfinance.

Une commission mixte BRB/RIM a été mise en place et avait pour mission d'inventorier les défis et de proposer des solutions pour y faire face. Les principaux défis relevés sont en rapport avec le cadre légal et réglementaire, la détérioration du portefeuille crédit, la réalisation des garanties physiques, les relations avec la fiscalité, la transmission tardive des états financiers et des données financières des IMF à la Centrale d'Echange d'Information, le retard dans la mise en application de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière ainsi que de la Politique et Stratégie du Secteur de la Microfinance.

Concernant les défis en rapport avec le cadre légal et réglementaire, ceux-ci nécessitent

la révision du Décret no 100/203 du 22 juillet 2006 portant réglementation des activités de microfinance pour une mise à jour de la réglementation dans le secteur de la microfinance.

Les autres défis concernent le renforcement de la matrice des sanctions notamment pour renforcer les fonds propres des IMF.

##### 4.5.2. Etablissements de paiement et de transfert

En vue d'améliorer la régulation des établissements de paiement, il a été élaboré un règlement relatif aux services de paiement, aux activités des établissements de paiement ainsi qu'un règlement sur les activités des agents commerciaux en opérations de banque et de services de paiement. Deux établissements de transfert ont été agréés suivant l'article 80 de la réglementation des changes.

##### 4.5.3. Bureaux de change

La BRB a initié un projet d'actualisation de la Réglementation de changes ainsi qu'un projet de développement d'une application informatique de gestion et de supervision des bureaux de change.

#### 4.6. Régulation des assurances

Le Secteur des assurances est supervisé par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA). Depuis sa création en 2013, ce dernier continue à œuvrer pour une supervision renforcée du secteur en se dotant d'un cadre réglementaire de supervision prudentielle. C'est dans cette perspective que plusieurs réformes ont été engagées dans ce secteur, notamment le règlement sur les

principes et règles applicables en matière de gouvernance et le règlement sur la mise en place d'un système de coassurance au Burundi.

#### 4.6.1 Règlement sur la gouvernance des compagnies d'assurance

Avec ce règlement, les compagnies d'assurance sont tenues de mettre sur pieds un système de gouvernance ayant pour objet d'assurer la transparence, l'indépendance, la responsabilité, l'équité et la probité dans la gestion.

Elles doivent se doter des comités d'audit spécialisés en charge de questions d'audit, de gestion de risques sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le comité d'audit doit s'assurer de l'indépendance du commissaire au compte et toutes questions relatives à la bonne gestion financière. Concernant la gestion des risques, le Conseil d'Administration est tenu de mettre en place toutes les stratégies de manière à pouvoir contrôler tous les risques inhérents à leurs activités.

S'inscrivant dans le même l'objectif de renforcer le secteur des assurances, la circulaire N°540/93/004 du 05/10/2016 portant agrément des commissaires aux comptes des compagnies d'assurance a été mise en application. Il s'agit d'une évolution capitale en ce sens qu'avant ce cadre réglementaire, chaque compagnie d'assurance recrutait son commissaire au compte sans l'aval de l'autorité de supervision.

#### 4.6.2. Règlement portant la mise en place d'une coassurance au Burundi

Les risques micro des compagnies d'assurance peuvent être réduits par le système de coassurance. C'est ainsi qu'un règlement N° 001 du 6/01/2017 portant sur la coassurance au Burundi a été adopté. Il permet de partager les risques entre les assureurs, de renforcer la communication entre les compagnies et d'avoir une vision d'ensemble sur les risques qu'une seule compagnie n'aurait pas pu couvrir si elle était seule. Ce cadre réglementaire constitue un moyen d'atténuer les rivalités entre les concurrents et permet aussi aux compagnies d'assurances d'économiser les devises puisque les montants à céder aux réassureurs sont faibles dans le cas de la coassurance, ce qui permet de conforter l'entreprise d'assurance en position longue en devises.

### PERSPECTIVES

Les perspectives de stabilité financière sont liées à court et à moyen terme par deux facteurs principaux. L'évolution de l'environnement macrofinancier et les risques auxquels est exposé le secteur bancaire ainsi que sa résilience face à ces derniers. Globalement, les risques sur la stabilité financière ont augmenté pendant l'année 2016, principalement en raison des défis macroéconomiques conjugués à l'augmentation du risque de crédit suite à la détérioration continue de la qualité du portefeuille des banques. Les résultats des tests de résistance ont montré, cependant, que le secteur bancaire dispose des fonds propres suffisants pour résister à des chocs dans le court et le moyen terme.



Le secteur bancaire encourt également le risque de crédit lié à l'augmentation des prêts non performants. Ces derniers sont en hausse dans la quasi-totalité des secteurs de l'économie. Les défis macroéconomiques ci-hauts cités ont affecté la performance du secteur bancaire plus particulièrement les banques d'importance systémique. Ces dernières ont affiché des ratios des prêts non performants supérieurs à la moyenne du secteur (15,6 %) à fin décembre 2016, ce qui a entraîné une baisse de leur rentabilité.

La mesure de radiation des créances compromises de plus de 24 mois a permis d'assainir les bilans des banques et la catégorie des créances compromises a été réduite de

76,2 Mrds de BIF. Ceci a entraîné la baisse du taux de prêts non performants qui s'est établi à 14,1% à fin décembre 2016 contre 24% avant la radiation.

En 2017, la poursuite de cette mesure de radiation permettra s'assainir de plus en plus le bilan du secteur bancaire. La Banque Centrale poursuivra la mise en œuvre des politiques macro prudentielles déjà amorcées notamment le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel. De même, les perspectives macroéconomiques affichent une amélioration de l'activité économique qui pourrait avoir un impact positif sur la santé du secteur financier à moyen terme.

# 5

# ANNEXES





Tableau 1: Indicateurs de Solidité Financière (EAC)

	Dec-12	mars-13	juin-13	sept-13	Dec-13	mars-14	juin-14	sept-14	Dec-14	mars-15	juin-15	sept-15	Dec-15	mars-16	juin-16	sept-16	déc-16
BURUNDI	20,2	21,1	21,8	19,9	22,3	21,9	21,3	18,1	17,3	20,5	19,5	19,2	18,1	22,3	20,8	20,2	22,7
KENYA	21,8	23,2	23,3	22,9	23,2	18,2	17,6	17,8	19,2	19,2	18,9	18,7	21,7	18,8	18,1	18,3	18,9
TANZANIE	17,9	19,4	18	18,2	18,1	19,3	17,5	17,6	17	18,6	17,3	18	18,9	19,5	18,6	18,6	19,1
UGANDA	21,9	24,5	24,3	23,1	22,1	23,6	22,8	22,5	22,2	23,2	21,2	20,1	21	21,8	21,7	22,5	19,8
RWANDA	23,8	24,6	23,2	23	23,1	22,6	23,6	24,8	24,2	25,9	24,3	24,2	22,2	24,9	23,3	22,2	23,1
BURUNDI	8,7	9,5	9,6	9,5	9,9	10,1	11,3	11,2	10,9	12,1	13,1	14,1	17,9	18,3	18,5	19	14,7
KENYA	4,5	5	5,3	5,3	5	5,7	5,8	5,5	5,5	5,8	5,7	5,4	6	7,8	10,5	8,2	11,7
TANZANIE	7,4	6	6,3	5,5	5,1	8	6,6	7	6,6	5,9	6,5	6,3	8,6	9,5	9	8,2	9,6
UGANDA	4,2	4,4	3,8	4,2	5,8	5,9	5,6	5,1	4	4,1	3,8	3,7	5,1	6,6	8,2	7,6	10,4
RWANDA	6	6	5,4	6	5,9	5,8	5,3	5,3	5,2	5,7	5,5	5,8	6,2	6	7	7,4	7,1
BURUNDI	24,8	11,4	15,8	14,7	14,1	14,5	9,8	10,4	7,8	14,4	16,2	16,1	11,5	15,4	10,7	7,3	8,5
KENYA	29,6	32,6	33,6	32	30,9	31,7	32,5	27,9	26,9	42,6	28,8	28,2	26,4	27,7	28	28,1	25,9
TANZANIE	13,1	24,2	22,4	21,4	20,9	23,6	23,2	22,8	22,8	24,5	16	22,2	22,2	24,3	22,3	12,2	22,3
UGANDA	24,2	26,1	26,6	26	18,5	20,2	17,8	19,9	22,2	20,1	22,3	23	22,6	25,2	19,4	22,5	14,7
RWANDA	10,4	16,8	14,3	12	11,2	16,5	16,1	15,3	15,4	17,6	17,7	16,2	15,7	14,7	14	14,4	13,6
BURUNDI	3,6	1,8	2,6	2,3	2,2	2,3	1,6	1,6	1,2	2,3	2,6	2,6	1,9	2,5	1,7	1,1	1,3
KENYA	3,7	4,8	5	4,8	4,7	4,9	5	4,3	4,2	6,6	4,4	4,3	4	1,4	1,4	1,4	1,4
TANZANIE	2,5	3,1	2,9	2,7	2,7	3,1	3	3	3	3,2	2,1	2,9	2,9	3,4	2,2	1,7	3,1
UGANDA	3,9	4,5	4,6	4,4	3,1	3,3	2,9	3,2	3,6	3,3	3,6	3,7	3,6	4,2	3,2	3,8	2,4
RWANDA	2,2	3,8	3,3	2,9	2,6	3,2	2,9	2,8	2,8	3,3	3,1	2,8	2,7	2,8	2,6	2,8	2,5

Source : FMI / FSI

Tableau 2: Indicateurs de Solidité Financière pour les Banques

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>ADEQUATION DU CAPITAL</b>											
Fonds propre de base (tiers I)	26 462,9	40 300,7	55 722,8	78 181,9	106 404,4	136 188,5	162 524,4	189 541,4	200 630,6	210 323,5	229 217,6
Fonds propres Globaux	44 676,7	51 304,3	67 882,4	97 880,4	126 767,0	157 829,8	185 430,9	223 415,7	231 350,9	243 523,4	265 744,0
<b>QUALITE DE DE L'ACTIF</b>											
Ratio des PNP	17,41	16,95	22,56	11,34	8,96	6,91	7,71	9,4	11,11	16,91	12,1
<b>Prêts Performants</b>											
Créances saines	177 151	190 092	220 436	233 058	380 854	533 927	506 820	592 607	528 871	300 915	611 508
Créances à surveiller	1 426	1 755	1 837	5 550	3 072	4 350	6 278	7 189	8 768	37 364	32 131
<b>Prêts non performants</b>											
Créances pré-douteuses	2 036	2 093	2 308	2 165	2 429	4 730	4 056	7 591	6 583	8 472	6 925
Créances douteuses	1 680	1 230	1 589	698	2 361	3 703	7 137	4 821	8 625	32 811	33 734
Créances compromises	33 929	35 837	60 871	34 931	34 029	31 329	39 044	53 400	75 763	94 149	50 918
<b>Total PNP</b>	<b>37 645</b>	<b>39 160</b>	<b>64 768</b>	<b>37 795</b>	<b>38 819</b>	<b>39 762</b>	<b>50 238</b>	<b>65 812</b>	<b>90 971</b>	<b>135 433</b>	<b>106 403</b>
<b>PROFITABILITE</b>											
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>6 616,70</b>	<b>11 328,20</b>	<b>17 538,70</b>	<b>20 964,80</b>	<b>22 550,70</b>	<b>33 984,30</b>	<b>20 705,9</b>	<b>18 855,10</b>	<b>14 066,10</b>	<b>22 579,70</b>	<b>21 863,20</b>
ROA	1,979	2,33	2,83	6,38	4,08	6,91	4,18	4,49	1,85	2,23	1,80%
ROE	14,81	22,08	25,84	33,99	25,16	34,94	18,61	18,72	9,43	15,38	11,30%
Marge d'intérêt	32 883,70	40 999,40	52 649,30	35 170,00	51 769,00	61 814,6	71 955,9	80 686,8	81 335,00	112 289,50	90 834,40
Marge sur commission	N/A	N/A	N/A	23 190,60	26 424,20	33 378,2	18 070,1	35 969,6	44 373,9	32 766,90	103 534,50
Taux débiteurs moyens	18	17,5	16,7	16,5	15,85	15,29	15,67	16,24	16,71	16,85	16,77
Taux créditeur moyens	8,9	8,3	8,1	7,6	7,31	7,59	8,75	8,97	8,8	8,7	7,21
<b>LIQUIDITE</b>											
Actif liquide	129 064,9	173 487,3	243 276,5	310 295,9	354 622,8	312 317,5	317 691,7	420 546,1	514 743,3	493 719,2	758 972,1
Ratio actifs liquides/ Dépôts	0,51	0,55	0,6	0,6	0,6	0,47	0,47	0,48	0,54	0,5	79,50%
Ratio Prêts / Dépôts	0,81	0,74	0,75	0,65	0,76	0,87	0,95	0,84	0,88	0,81	0,68
<b>MARCHE</b>											
Prêts en devises	2 424,8	458,9	2 483,0	474,2	3 025,2	3 141,0	127 363,2	2 714,5	2 227,6	4 179,4	23 163,7
Dépôt en devises	49 545,1	72 865,2	106 564,3	136 350,7	145 126,5	155 089,7	185 108,5	199 349,5	225 790,8	154 231,8	180 504,9
Actif en devises	78 191,5	103 879,5	134 577,5	160 028,1	169 608,0	157 129,0	210 111,3	218 810,2	219 025,9	260 502,6	167 374,0
Passif en devises	46 538,1	72 865,2	78 770,1	140 381,3	150 062,2	157 869,0	203 792,6	222 629,7	252 723,5	248 580,5	180 504,9
Prêts en devises/ Tier I	0,09	0,01	0,04	0,01	0,03	0,02	0,78	0,01	0,01	0,02	0,10
Prêts en devises / Dépôts en devises	0,05	0,01	0,02	0,003	0,02	0,02	0,69	0,01	0,01	0,03	0,13
Actifs en devises/Passif en devises	1,68	1,43	1,71	1,14	1,13	1	1,03	0,98	0,87	1,05	0,93

Source : BRB

Tableau 3 : croissance du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Secteur primaire</b>	<b>2,1</b>	<b>8,4</b>	<b>-3,6</b>	<b>0,3</b>	<b>-2,0</b>	<b>-0,3</b>
- Agriculture vivrière	1,3	15,2	-5,0	-1,9	-3,7	-3,0
- Agriculture d'exportation	35,1	-13,8	10,6	20,1	-7,3	20,4
- Café	71,6	-73,3	22,5	53,1	-14,0	35,0
- Thé	3,0	68,8	9,3	14,1	-5,0	17,0
- Autres cultures d'exportation	63,6	-42,7	-3,0	0,0	-12,0	10,0
- Forêt	-9,5	10,0	6,0	12,6	13,0	10,5
- Elevage	0,9	-48,2	10,9	19,2	20,0	15,0
- Pêche	11,3	-27,5	14,9	13,3	15,0	10,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>5,3</b>	<b>2,4</b>	<b>6,2</b>	<b>-2,7</b>	<b>1,4</b>	<b>-1,9</b>
- Extraction	7,9	5,7	-11,7	-4,8	-2,0	10,0
- Industries	3,1	2,2	13,0	0,8	2,6	-2,3
- Industries agroalimentaires	1,8	2,2	15,7	0,8	2,3	-2,0
- Industries manufacturières	6,6	2,2	6,0	0,5	3,5	-3,2
- Industries textiles	1,3	22,7	-25,4	-7,0	-3,0	-6,5
- Autres industries manufacturières	7,2	0,1	9,8	1,2	4,0	-3,0
- Electricité, gaz et eau	15,4	5,5	2,5	-10,1	1,5	1,0
- Construction	8,9	2,3	-5,4	-10,1	-1,5	-2,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>7,0</b>	<b>2,8</b>	<b>8,8</b>	<b>2,4</b>	<b>4,6</b>	<b>3,6</b>
- Commerce	3,9	-17,1	11,5	-6,9	2,0	-1,0
- Transport et communication	9,1	-5,6	31,6	0,1	5,4	5,3
- Transport	1,2	-18,5	8,1	-18,6	4,0	-2,0
- Services des Postes, Télécommunication, internet	13,4	0,6	40,8	5,8	5,8	7,0
- Banques et Assurances	8,1	1,0	14,3	19,5	10,0	10,0
- Hébergement, Restauration et autres services marchands	1,7	1,3	-9,5	0,2	0,5	0,7
- Administration publique	11,3	13,6	19,6	5,6	6,0	6,5
- Education	15,0	0,5	4,0	4,7	4,5	5,0
- Santé et action sociale	13,7	4,4	4,3	4,5	11,5	11,5
- Activités à caractère collectif ou personnel	-44,4	23,9	42,6	7,9	7,9	7,9
- Services domestiques	-6,1	-5,7	-2,2	8,5	8,5	8,5
- SIFIM	-4,7	-0,1	29,2	20,5	9,0	15,0
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	<b>5,0</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>
Impôts et taxes nets	-0,2	8,0	5,2	-9,1	-0,4	12,6
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>4,4</b>	<b>4,9</b>	<b>4,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,7</b>	<b>2,5</b>

Source : Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Planification, Cadrage Macroéconomique du Burundi, Juin 2017

Tableau 4 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>PRODUIT INTERIEUR BRUT ET PRIX</b>					
Croissance réelle du PIB ( en p.c.)	4,4	4,9	4,2	-0,3	1,7
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	18,2	7,9	4,4	5,5	5,6
<b>SECTEUR EXTERIEUR</b>					
Exportations, f.à.b. (en millions de dollar)	134,7	94,0	131,8	120,1	109,4
Importations, CAF (en millions de dollar)	751,5	811,0	768,7	716,4	734,8
Volume des exportations (en tonnes)	52 300	57 207	79 580	85 499	84 613
Volume des importations (en tonnes)	705 348	809 077	798 246	629 916	880 458
Solde du compte courant (en millions de dollar)	-255,1	-250,2	-384,5	-373,3	-354,8
Taux de change BIF/USD (moyenne de la période)	1 442,5	1 555,1	1 546,7	1 571,9	1 654,6
Taux de change BIF/USD (en fin de période)	1 546,1	1 542,0	1 553,1	1 617,1	1 688,6
Réserves de change brutes (en millions de USD, en fin de période)	312,9	321,2	317,3	136,4	95,4
Réserves de change brutes (en mois d'importations de l'année suivante)	4,0	4,2	4,2	2,3	1,4
<b>MONNAIE</b>					
Avoirs extérieurs nets (MBIF)	196 637,7	229 756,1	180 525,3	-75 870,1	-176 523,1
Crédit intérieur (en MBIF)	920 086,1	972 302,3	1 135 873,8	1 410 604,3	1 643 372,6
Créances nettes sur l'Etat	277 057,5	274 749,0	384 697,0	687 259,5	910 311,1
Créances sur l'économie	643 028,6	697 553,3	751 176,8	723 344,8	724 923,0
Masse monétaire ( M3 )	856 091,2	939 527,9	1 045 336,7	1 060 791,0	1 129 690,2
Masse monétaire ( M2 )	708 053,0	801 728,3	880 206,6	923 271,7	1 034 732,2
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2, fin de période)	4,8	4,9	5,1	4,8	4,6
Base monétaire (Taux de croissance )	16,1	23,6	15,8	-8,6	29,2
Taux d'intérêt d'apport de liquidité (en p.c.)	-	-	-	3,4	3,1
Taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal (en p.c.)	13,8	12,5	8,0	9,8	8,6
Taux d'intérêt moyens créditeurs (fin de période en p.c.)	8,8	9,0	8,8	8,7	7,7
Taux d'intérêt moyens débiteurs (fin de période en p.c.)	15,7	16,2	16,7	16,9	16,5
<b>FINANCES PUBLIQUES</b>					
Recettes et dons (en p.c. du PIB)	21,0	22,1	21,0	16,6	15,9
Dépenses (en p.c. du PIB)	24,6	25,0	25,3	24,7	22,0
Solde primaire (en p.c. du PIB, base droits constatés)	-0,3	-2,4	-0,5	-6,0	-2,3
Solde budgétaire global (en p.c. du PIB, base droits constatés)					
- dons exclus	-8,2	-10,1	-9,5	-11,2	-8,5
- dons inclus	-3,6	-2,9	-4,4	-8,0	-6,0
Dettes intérieure (en MBIF)	539 600	597 962	727 264,4	1 069 551,8	1 376 307,8
Dettes extérieure (en MUSD, en fin de période)	393	413	429,6	420	429,6
Ratio du service de la dette extérieure (en p.c. des exportations)	3,4	3,5	4,1	5,8	6,6
Dettes extérieure (en p.c. du PIB)	18,1	16,1	15,7	15,6	15,2
Pour mémoire					
PIB au prix du marché (en milliards de BIF)	3 365,8	3 812,5	4 185,1	4 423,2	4 754,9

Source : BRB

Tableau 5 : Evolution des critères de convergence au Burundi

	2012	2013	2014	2015	2016
1. Taux inflation annuel (plafond=8%)	18,2	8	4,4	5,5	5,6
2. Déficit budgétaire dons compris en % du PIB (plafond=3%)	3,6	2,9	4,1	8	6
3. Dette publique en % du PIB (plafond=50%)	34,1	31,8	31,4	39,8	44,2
4. Réserves de change en mois d'importations (plancher=4,5 mois)	4	4,2	4,1	2	1,5

**Pour toute autre information, contactez :**  
**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**Direction de la Supervision, de la Stabilité Financière**  
**et de l'Inclusion Financière**  
**1, Avenue du Gouvernement**  
**B.P. 705 Bujumbura**  
**Tél. (+257) 22 22 41 15**  
**Fax : (+257) 22 22 31 28**

**ou visitez le site de la Banque :**  
**[www.brb.bi](http://www.brb.bi)**



